MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 724 7 octobre 1998

SOMMAIRE

Alpine Foreign Investments S.A., Luxembg page 34713	Elaco Holding S.A., Luxembourg 34750
Ambo S.A., Luxembourg 34711, 34712	Encyclopaedia Britannica Holding S.A., Luxembourg 34727
Arlequin S.A., Luxembourg 34706	Endherma S.A., Luxembourg 34750
Astilbe S.A., Luxembourg	Estalux S.A., Luxembourg 34743
Atasco Holdings Limited, Luxembourg 34710	Etablissement Robert Leger, S.à r.l., Luxembourg 34749
Beretta (Luxembourg) S.A., Luxembourg 34713	Ewa Life S.A., Luxembourg 34744
Blatteus S.A., Luxembourg 34712	Fagus Investment S.A., Luxembourg 34719, 34722
Brasinal S.A., Luxembourg 34709, 34710	Fang S.A., Luxembourg
Broken Heart Café, S.à r.l., Luxembourg 34732	F.C. Minerva Lintgen, A.s.b.l., Lintgen 34700
Buer International S.A., Luxembourg 34731	Figueirense, S.à r.l., Café - Snack - Bar Good Friends,
Canxi S.A., Luxembourg	Luxembourg 3470!
Capalux S.A., Itzig	Fiver S.A., Luxembourg 34746
Cementir Holding S.A., Luxembourg 34714	Geneimmo S.A., Luxembourg 34745
Central Construction S.A., Luxembourg 34712	Geofor, S.à r.l., Kehlen 34746
Cité Gérance, S.à r.l., Luxembourg 34713	GIE pour la Promotion de la Construction d'une
Citore S.A., Luxembourg	Centrale TGV, Luxembourg 34726, 34727
Competrol (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg 34714	Gilalbi S.A., Luxembourg 34728, 34729
Coparef S.A., Luxembourg	Goodrich Management, S.à r.l., Luxbg 34729, 34730, 3473
Corniche Finance S.A., Luxembourg 34727	Harfang Holdings S.A., Luxembourg 3475
Cunial S.A., Luxembourg 34725, 34726	Hermalux, S.à r.l., Mamer 34715, 34719
Cuzinco S.A., Luxembourg	Holpa S.A., Luxembourg 34750
Diamer Invest Holding S.A., Luxembourg 34729	I.C. Trading, S.à r.l., Luxembourg 34736
Drax S.A., Luxembourg	International Transfer Systems S.A., Luxbg 34724, 34725
DTZ Debenham Winssinger (Luxembourg) S.A.,	I.S.E.A., International Software Engineers Associa-
Luxembourg 34729	ted S.A., Luxembourg 3475
Eastproperties S.A., Luxembourg 34744	Karen Investments S.A., Luxembourg 34752
Echo-Boissons, S.à r.l., Noertzange 34732	Mercure Participations S.A., Luxembourg 34740, 34743
Ecobos S.A., Luxembourg 34749	Orange (Luxembourg) S.A., Luxbg 34747, 34748, 34749
Eco Energy Holdings S.A., Luxembourg 34750	Persea Investment S.A., Luxembourg 34733, 34736
Edesa S.A., Luxembourg	Regia Holding S.A., Luxembourg 34736, 34740

FIGUEIRENSE, S.à r.I., CAFE - SNACK - BAR GOOD FRIENDS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 23, rue Joseph Junck.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 juillet 1998, vol. 310, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 juillet 1998.

BUREAU DE COMPTABILITE GILBERT BERNABEI & FILS, Société Civile

Signature

(31647/630/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

ARLEQUIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 38.826.

Le bilan au 2 avril 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 13, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(31583/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

ARLEQUIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 38.826.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de ARLEQUIN S.A. qui s'est tenue le 2 avril 1996

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de ARLEQUIN S.A. (en liquidation) [la «Société»], il a été décidé ce qui suit:

- d'approuver le rapport de liquidation au 2 avril 1996;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 2 avril 1996;
- d'accorder décharge pleine et entière au Liquidateur pour toutes opérations effectuées à la date du 2 avril 1996. Luxembourg, le 2 avril 1998. YINSCH COMPANY Ltd.

Signature Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 13, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31584/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

ASTILBE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 42.318.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 23, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société ASTILBE S.A. Signature

(31586/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

F.C. MINERVA LINTGEN, Association sans but lucratif.

Gesellschaftssitz: L-7448 Lintgen, 5, rue de la Gare.

STATUTEN

I. Bezeichnung, Dauer, Sitz, Vereinsfarben

Art. 1. Die Bezeichnung des Vereins lautet: F.C. MINERVA LINTGEN

Er wurde im Jahre 1998 als «Vereinigung ohne Gewinnzweck» (a.s.b.l.) gegründet und unterliegt der entsprechenden Gesetzgebung vom 21. April 1928 bzw. vom 4. März 1994 sowie den gegenwärtigen Statuten.

Die Dauer des Vereins ist unbegrenzt.

Art. 2. Der Sitz des Vereins ist in der Gemeinde Lintgen.

Die Vereinsfarben sind: Blau-Weiß

Die Verlegung des Sitzes außerhalb der Gemeinde, sowie eine Änderung der Vereinsfarben bedürfen eines Beschlusses durch eine außerordentliche Generalversammlung.

II. Ziel und Zweck des Vereins

Art. 3. Ziel und Zweck des Vereins sind die Förderung und Pflege sportlicher Aktivitäten im

allgemeinen, insbesondere aber die Ausübung und Verbreitung des Fußballsports sowie ganz allgemein die Aufrechterhaltung freundschaftlicher Beziehungen.

Zur Erfüllung dieses Zwecks ist der Verein der F.L.F. (Fédération Luxembourgeoise de Football) angeschlossen und schließt sich deren Zielsetzungen an.

Art. 4. Bestrebungen und Verhaltensweisen, welche nicht mit dem Zweck und der Neutralität des Vereins im Einklang stehen, seien sie politischer, ideologischer oder religiöser Art, sind nicht erlaubt und können zum Ausschluß führen.

Art. 5. Zum Erreichen seiner Zielsetzungen beteiligt sich der Verein an den von der F.L.F. veranstalteten Wettbewerben und unterwirft sich deren Regeln. Die Vereinsaktivität umfaßt außerdem jegliche sonstigen öffentlichen Veranstaltungen, sei es auf sportlicher oder gesellschaftlicher Ebene, insofern sie seiner Zielsetzung förderlich sind oder zum finanziellen Gleichgewicht des Vereins beitragen.

III. Mitgliedschaft, Aufnahme, Ausschluß, Beiträge

Art. 6. Der Verein besteht aus aktiven und inaktiven Mitgliedern.

Aktives Mitglied ist, wer eine von der F.L.F. ausgestellte Spielbescheinigung (Lizenz) besitzt.

Inaktives oder ehrenamtliches Mitglied ist, wer den Verein moralisch und finanziell unterstützt.

Mitglied werden kann jede Person, welche das sechste Lebensjahr erreicht hat.

Wahlberechtigt auf der Generalversammlung sind alle aktiven Mitglieder, welche das 18. Lebensjahr erreicht haben. Der Vorstand entscheidet in Streitfällen über Aufnahme oder Nichtaufnahme.

Art. 7. Der Austritt eines aktiven Mitglieds kann erfolgen:

- a) durch Vereinswechsel;
- b) durch schriftliche Demission;
- c) durch Ausschluß.

Ausgeschlossene Mitglieder können auf schriftlichen Antrag hin nach einer Frist von einem Jahr wieder in den Verein aufgenommen werden.

Aktive und inaktive Mitglieder, welche sich den Statuten und Beschlüssen nicht unterwerfen, können vom Verein mit einer Ordnungsstrafe belegt werden. Wird von der F.L.F. eine Ordnungsstrafe verhängt, so kann das betreffende Mitglied ebenfalls mit einer Vereinsstrafe belegt werden. Mitglieder, welche vom Vorstand mit einer Geldstrafe belegt werden, sind verpflichtet, diese innerhalb von vierzehn Tagen beim Kassierer zu begleichen. Jedes bestrafte Mitglied ist berechtigt, gegen die verhängte Strafe Berufung einzulegen.

Art. 8. Der Ausschluß durch den Vorstand kann erfolgen:

- a) bei Verstößen gegen die Vereinsstatuten oder im Falle von vereinsschädigendem Verhalten
- b) wegen Interesselosigkeit an den Vereinsaktivitäten. Der Vereinsausschluß wird durch den Vorstand mit einfacher Stimmenmehrheit beschlossen, nachdem dem Betroffenen Gelegenheit geboten wurde, sich zu rechtfertigen. Der Ausschluß wird dem Betroffenen durch eingeschriebenen Brief mitgeteilt, woraufhin er innerhalb 14 (vierzehn) Tagen Einspruch gegen den Vorstandsbeschluß erheben kann, was ebenfalls durch eingeschriebenen Brief erfolgen muß. In diesem Falle entscheidet die Generalversammlung über den Ausschluß und zwar mit 2/3 (zwei Drittel)-Mehrheit.
 - Art. 9. Austritt wie Ausschluß verleihen keinerlei Anrecht auf Rückerstattung eventuell geleisteter Einzahlungen.
- Art. 10. Die Jahresbeiträge werden vom Vorstand erhoben, gegen Ausstellung einer Mitgliedskarte. Beitragsabänderungen unterliegen einer Beschlußfassung durch die Generalversammlung.

Die weiteren Einnahmen des Vereins bestehen aus:

- freiwilligen Spenden
- dem Erlös von Veranstaltungen
- Subsidien

IV. Verwaltung, Vorstand, Kommissionen

Art. 11. Die laufenden Geschäfte werden durch einen von der Generalversammlung gewählten «Vorstand» («comité») erledigt, der aus mindestens 3 (drei) und höchstens 15 (fünfzehn) Mitgliedern besteht. Der Vorstand beinhaltet einen Präsidenten, einen Vizepräsidenten, einen Schriftenführer sowie einen Kassierer. Die restlichen Personen sind beisitzende Vorstandsmitglieder. Der Vorstand sowie die Funktionen der beisitzenden Mitglieder wird auf einer beigefügten Liste zu diesen Statuten geführt.

Der Vorstand hat die weitreichendsten Befugnisse, im Namen der Gesellschaft zu agieren, ausschließlich derjenigen Kompetenzen, welche von Rechts wegen oder gemäß gegenwärtigen Statuten der Generalversammlung vorbehalten sind.

- Art. 12. Wählbar für den Vorstand sind Mitglieder, welche das 18. Lebensjahr erreicht haben.
- Art. 13. Die Dauer der Vorstandsmandate beträgt 2 (zwei) Jahre. Zur Erneuerung des Vorstandestritt alljährlich die Hälfte der Vorstandsmitglieder, welche im ersten Jahr durch das Los bestimmt werden, aus. Austretende Vorstandsmitglieder sind wiederwählbar. Im Falle des Ausscheidens eines Vorstandsmitglieds im Laufe des Rechnungsjahres kann an dessen Stelle ein Ersatzmitglied treten; dieses muß jedoch in der nächsten Generalversammlung bestätigt werden.

Kandidaten für den Vorstand müssen ihre Kandidatur vor Beginn der Generalversammlung beim Vereinspräsidenten abgeben. Die Kandidaten mit den meisten Stimmen gelten als gewählt. Bei Stimmengleichheit wird eine Stichwahl abgehalten. Bei erneuter Gleichheit gelten folgende Regeln:

- a) der Kandidat mit der längsten Vorstandszugehörigkeit ist gewählt;
- b) der Kandidat mit der längsten Vereinszugehörigkeit ist gewählt.

Die Wahl erfolgt geheim. Ist die Zahl, mangels Kandidaten, nicht erreicht, hat der Vorstand das Recht zwischen zwei Generalversammlungen etwaige Kandidaten neu aufzunehmen.

- **Art. 14.** Die Zahl der Vorstandsmitglieder wird vor jeder Neuwahl festgelegt. Der Präsident wird direkt von der Generalversammlung gewählt. Der neugewählte Vorstand bestimmt in seiner ersten Sitzung, den Vizepräsidenten, den Schriftführer (Sekretär), den Kassierer und die weitere Postenverteilung sowie die Kompetenzen der einzelnen Mitglieder.
- **Art. 15.** Der Vorstand tritt auf Einberufung des Präsidenten so oft zusammen, wie es die Interessen des Vereins erfordern oder aber falls es die Hälfte seiner Mitglieder ausdrücklich verlangt.

Vorstandsmitglieder, die mehrmals unentschuldigt einer Sitzung fern bleiben oder ihren Kompetenzen nicht nachkommen, können vom restlichen Vorstand ihres Mandates enthoben werden.

Art. 16. Der Präsident ist der ranghöchste Vereinsfunktionär und vertritt den Verein in der Öffentlichkeit. Die Vorstandssitzungen werden von ihm, oder in seiner Abwesenheit, von seinem Stellvertreter (Vizepräsident) geleitet. Der Vorstand ist nur beschlußfähig, falls mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend ist. Seine Entscheidungen werden mit einfacher Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Präsidenten bzw. die seines Stellvertreters.

Der Schriftenführer erledigt sämtliche Korrespondenz des Vereins, beruft auf Vorschlag des Präsidenten die Versammlungen ein und ist Aufbewahrer der Archive.

Dem Kassierer obliegt die Buchhaltung, sowie das Einkassieren der Eintritts- und Mitgliedergelder.

Die Vorstandsmitglieder sind verpflichtet, allen Vorstandssitzungen beizuwohnen.

Art. 17. Der Vorstand kann einzelne Vorstandsmitglieder oder sonstige Drittpersonen mitbestimmten Vereinsangelegenheiten betrauen, ohne sich jedoch seiner Verantwortung entziehen zu können.

Gegenüber Drittpersonen ist der Vorstand in laufenden Verwaltungsangelegenheiten bis zu einem Betrag von hundertfüntzigtausend Franken (LUF 150.000,-) in jedem Fall durch die Unterschrift vom Kassierer, oder durch die Unterschrift eines vom Vorstand mit ausreichenden Kompetenzen betrauten Vorstandsmitgliedes, verpflichtet. In Angelegenheiten, welche den Betrag von hundertfünfzigtausend Franken (LUF 150.000,-) überschreiten, ist die Zustimmung der Mehrheit des Vorstandes erforderlich.

Art. 18. Zur Leitung spezifischer Aktivitätsbereiche können innerhalb des Vereins Kommissionen einberufen werden. Diese Kommissionen unterstehen der Autorität der Generalversammlung und des Vorstandes, können allerdings selbst ihre Aufnahmekriterien und ihre innere Organisation bestimmen. Außerdem ist ihnen die autonome Abhaltung von Veranstaltungen gestattet, insofern sie mit den Artikeln II.3, II.4 und II.5 der gegenwärtigen Statuten in Einklang stehen.

V. Rechnungsjahr, Finanzen, Generalversammlung

- Art. 19. Das Rechnungsjahr beginnt am 1.7. und endet am 30.6. eines jeden Jahres.
- Art. 20. Die Buchführung der Vereinsfinanzen obliegt dem Kassierer (trésorier), welcher als solcher der Generalversammlung Bericht und Rechenschaft über die Kassenlage abzulegen hat.

Zur Überprüfung der Finanzführung werden durch die Generalversammlung 2 (zwei) Kassenrevisoren bestimmt, welche das Recht haben, jederzeit Einsicht in die Kassenbücher und die Belege betreffend die Finanzen zu verlangen. Die Kassenrevisoren dürfen dem Vorstand nicht angehören. Jährlich finden zwei Kassenrevisionen in einem Abstand von sechs Monaten statt, in bestimmten Fällen können außergewöhnliche Kassenrevisionen vorgenommen werden, jedoch ist der Kassierer eine Woche im voraus hiervon in Kenntnis zu setzen. Ein Bericht über die Kassenrevision ist dem Vorstand vorzulegen.

Art. 21. Die statutarische Generalversammlung muß wenigstens einmal jährlich vor dem 15.7. durch den Vorstand einberufen werden. Sie muß mindestens 2 (zwei) Wochen im voraus, mitsamt der Tagesordnung, publik gemacht werden und alle Mitglieder müssen hierzu eingeladen werden.

Eine Generalversammlung muß ebenfalls einberufen werden, wenn mindestens 1/5 (ein Fünftel) der stimmberechtigten Mitglieder diesen Wunsch kundtut.

Jeder Vorschlag, der mindestens von 1/20 (einem Zwanzigstel) der auf der letzten Jahresmitgliedsliste aufgeführten Mitglieder unterzeichnet ist, muß auf die Tagesordnung gesetzt werden. Beschlüsse außerhalb der Tagesordnung können nur gefaßt werden, falls die Statuten dies ausdrücklich vorsehen.

Art. 22. Die Generalversammlung ist beschlußfähig, unabhängig von der Anzahl der anwesenden Mitglieder. Ihre Beschlüsse erfolgen mit einfacher Stimmenmehrheit, mit Ausnahme jener Fragen, welche von Rechts wegen oder aufgrund der Statuten eine andere Mehrheit erfordern. Stimmberechtigt sind alle großjährigen Vereinsmitglieder (siehe Artikel III.6), welche auch alle dasselbe Stimmrecht haben.

Bei Stimmengleichheit gibt die Stimme des Präsidenten den Ausschlag oder die seines Stellvertreters.

- Art. 23. Folgende Punkte sind ausdrücklich der Kompetenz der Generalversammlung vorbehalten und müssen auf der Tagesordnung jeder statutarischen Generalversammlung stehen:
 - a) Rechenschaftsbericht über die Vereinsaktivitäten
 - b) Kassenbericht über die finanzielle Lage des Vereins
 - c) Neuwahl des Vorstandes sowie die Bestimmung der Kassenrevisoren.
- Art. 23 b. In sämtlichen Versammlungen, welche die Gesellschaft ohne Gewinnzweck abhält, besteht freie Aussprache. In den Spielerversammlungen beraten die aktiven Mitglieder über die auszutragenden Wett-, Coupe- und Trainingsspiele, sowie über vorgetragene Beschwerden und Anregungen. Der Kapitän kann eine Spielerversammlung beantragen, sooft er es für angebracht findet. In besonderen Fällen kann eine Dringlichkeitsversammlung durch den Präsidenten einberufen werden.

VI. Statutenänderung, Auflösung des Vereins

Art. 24. Änderungen der Statuten sowie die Auflösung des Vereins können nur bei einer außerordentlichen Generalversammlung erfolgen. Über Statutenänderungen kann nur befunden werden, falls dieselben ausdrücklich im Einberufungsschreiben angeführt sind, und falls mindestens 2/3 (zwei Drittel) der aktiven Mitglieder an der Generalversammlung teilnehmen. Statutenänderungen können nur mit 2/3 (zwei Drittel)-Mehrheit der Stimmen angenommen werden.

Falls nicht 2/3 (zwei Drittel) der Mitglieder zugegen sind, kann eine zweite Versammlung einberufen werden, welche beschlußfähig ist, unabhängig davon wieviele Mitglieder teilnehmen. Für diesen Fall bedürfen getroffene Entscheidungen allerdings der Anerkennung durch das Zivilgericht.

Betrifft die vorgesehene Umänderung allerdings einen der Grundsätze des Vereins, so werden die vorhergehenden Regeln wie folgt abgeändert:

- a) Die zweite Versammlung ist nur beschlußfähig, wenn mindestens die Hälfte der Mitglieder vertreten ist;
- b) die Entscheidung ist nur zulässig, in der einen oder anderen Generalversammlung, wenn sie bei einer 3/4 (drei Viertel)-Mehrheit der Stimmen getroffen wird;
- c) falls, bei der zweiten Versammlung, nicht 2/3 (zwei Drittel) der Mitglieder vertreten sind, muß die Entscheidung vom Zivilgericht anerkannt werden.

Die Auflösung des Vereins kann nur von der Versammlung beschlossen werden, falls mindestens 2/3 (zwei Drittel) der stimmberechtigten Mitglieder anwesend sind. Ist diese Bedingung nicht erfüllt, so kann eine zweite Versammlung einberufen werden, welche beschlußfähig ist, unabhängig davon wieviele Mitglieder teilnehmen. Die Auflösung ist nur rechtskräftig, wenn sie bei einer 2/3 (zwei Drittel)-Mehrheit der Stimmen beschlossen wird. Wird die Auflösung des Vereins von einer Versammlung beschlosssen, an der nicht 2/3 (zwei Drittel) der stimmberechtigten Mitglieder teilnehmen, bedarf dieselbe der Anerkennung des Zivilgerichts.

Außerordentliche Generalversammlungen werden auf Wunsch des Vorstandes oder einer 2/3-Mehrheit der aktiven Mitglieder einberufen.

Die Publikation der außerordentlichen Generalversammlung erfolgt wie für die ordentliche Generalversammlung. Im Falle einer Auflösung fließen eventuell vorhandene Überschüsse bzw. Vereinsgüter an das Armenbüro der

VII. Verschiedenes

Art. 25. Der Verein hat zivile und juristische Persönlichkeit, wenn die Statuten und die Zusammensetzung des Vorstandes gemäß den gesetzlichen Bestimmungen vom 10. August 1915 bzw. 4. März 1994 in den Anlagen des «Mémorial » veröffentlicht wurden.

Art. 26. Für alles, was nicht aufgrund gegenwärtiger Statuten geregelt ist, unterwirft sich der Verein den bestehenden gesetzlichen Bestimmungen.

Nom/Prénom	Adresse	Lieu	D. naiss.	Nat.	Fonction
1. Raymond Flick	57, route de Mersch	L-7432 Gosseldange	17.10.50	Lux.	Membre
2. Guy John	11A, am Greenchen	L-7778 Bissen	6.8.62	Lux.	Membre
3. Romain Mersch	17, rue de Diekirch	L-7440 Lintgen	7.1.61	Lux.	Membre
4. Paul Molitor	96, route de Mersch	L-7432 Gosseldange	8.2.58	Lux.	Membre
5. Albert Neuens	27A, rue de Diekirch	L-7440 Lintgen	11.11.45	Lux.	Secrétaire
6. Alessandro Picco	5, rue de Goeblange	L-8392 Nospelt	14.4.63	Ital.	Membre
7. Jim Richard	17, rue A. Weis	L-7260 Berledange	3.8.53	Lux.	Vice-président
8. René Theis	11, rue de l'Eglise	L-7446 Lintgen	13.8.53	Lux.	Trésorier
9. Jeannot Toisul	6, rue de Prés	L-7432 Gosseldange	18.9.56	Lux.	Membre
10. Marc Trierweiler	72, route Principale	L-7450 Lintgen	20.12.53	Lux.	Président
11. José Weber	1, rue Steinsel	L-7395 Hünsdorf	6.3.64	Lux.	Membre
12. Vic. Wurth	26, rue Knepel	L-7451 Lintgen	20.10.49	Lux.	Membre
13. Robert Borschette	14, rue Quatre-vents	L-7562 Mersch	12.8.66	Lux.	Membre
14. Guy Asselborn	28, rue Acacias	L-7562 Mersch	6.8.65	Lux.	Membre
					Signatures.

Enregistré à Mersch, le 13 juillet 1998, vol. 123, fol. 94, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(31571/000/203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

BRASINAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 45.604.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 13, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(31595/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

BRASINAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 45.604.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 13, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(31596/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

BRASINAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 45.604.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de BRASINAL S.A. qui s'est tenue le 10 juillet 1998

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de BRASINAL S.A. (la «Société»), il a été décidé ce qui suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1995;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995;
- d'affecter les résultats comme suit:
- * report à nouveau de la perte de LUF 2.314.275,-;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1995.

Luxembourg, le 10 juillet 1998.

A. Slinger Présidente de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 13, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31597/710/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

BRASINAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 45.604.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de BRASINAL S.A. qui s'est tenue le 10 juillet 1998

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de BRASINAL S.A. (la «Société»), il a été décidé ce qui suit:

- de continuer les activités de la Société.

Luxembourg, le 10 juillet 1998.

A. Slinger

Présidente de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 13, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31598/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

BRASINAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 45.604.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de BRASINAL S.A. qui s'est tenue le 9 juillet 1998

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de BRASINAL S.A. (la «Société»), il a été décidé ce qui suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1994;
- d'approuver le bilan et le compte de profits au pertes au 31 décembre 1994;
- d'affecter les résultats comme suit:
- * report à nouveau de la perte de LUF 2.004.876,-;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1994.

Luxembourg, le 9 juillet 1998.

A. Slinger

Présidente de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 13, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31599/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

ATASCO HOLDINGS LIMITED.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 57.928.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la société lors de sa réunion du 1er juin 1998

- La délibération sur les comptes annuels au 31 décembre 1997 est reportée à une date ultérieure.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 18 juin 1998

Pour extrait conforme Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 1998, vol. 509, fol. 87, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31587/631/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

AMBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 42.057.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trois juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée AMBO S.A., ayant son siège social à Luxembourg, avenue de la Liberté numéro 12, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 42.057.

Ladite société constituée par acte du notaire Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 30 novembre 1992, publié au Mémorial C numéro 68 du 11 février 1993.

Ladite société a un capital social actuel de trente-cinq mille ECU (XEU 35.000), représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur de dix ECU (XEU 10) chacune.

L'assemblée est présidée par M. Sergio Vandi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Mme Milia Gatto, employée privée, demeurant à F-Rombas.

Il appelle aux fonctions de scrutateur M. Davide Murari, employé privé, demeurant à Luxembourg et Mme Sabine Wingel, employée privée, demeurant à B-Arlon.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

- I. Que les trois mille cinq cents (3.500) actions représentatives de l'intégralité du capital social de trente-cinq mille ECU (XEU 35.000) sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.
 - II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Augmentation du capital social souscrit de quatre-vingt mille ECU (XEU 80.000) en vue de porter le capital social actuel de trente-cinq mille ECU (XEU 35.000) à cent quinze mille ECU (XEU 115.000) par la création de huit mille (8.000) actions nouvelles d'une valeur de dix ECU (XEU 10) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer entièrement;
- 2. Suppression du droit de souscription préférentiel d'un actionnaire par rapport à l'augmentation de capital sub 1 sur le vu de la renonciation expresse de ce dernier à ce droit;
 - 3. Souscription et libération intégrale des actions nouvelles en numéraire;
 - 4. Modification de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux décisions prises;
 - 5. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de quatre-vingt mille ECU (XEU 80.000),

en vue de porter le capital social actuel de trente-cinq mille ECU (XEU 35.000) à cent quinze mille ECU (XEU 115.000),

par la création de huit mille (8.000) actions nouvelles d'une valeur de dix ECU (XEU 10) chacune,

donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer entièrement par un ancien actionnaire

Deuxième résolution

Le droit de souscription préférentiel de l'actionnaire minoritaire tel que renseigné sur ladite liste de présence par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant, est supprimé sur le vu de la renonciation expresse de l'actionnaire concerné, donnée le 1^{er} juillet 1998, laquelle renonciation, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Troisième résolution

Alors est intervenu aux présentes: M. Sergio Vandi, employé privé, demeurant à Luxembourg agissant en sa qualité de représentant de l'actionnaire majoritaire, tel qu'il figure sur la liste de présence,

lequel, ès qualités qu'il agit, déclare souscrire à la totalité des huit mille (8.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix ECU (XEU 10), qu'il libère intégralement par un versement en espèces de la contre-valeur en lires italiennes de quatre-vingt mille ECU (XEU 80.000). Ce montant est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des huit mille (8.000) actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions prises, l'article cinq des statuts a la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à cent quinze mille ECU (XEU 115.000), représenté par onze mille cinq cents (11.500) actions d'une valeur de dix ECU (XEU 10) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Evaluation - frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital est évalué à LUF 3.270.000,-.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à LUF 75.000,-.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Vandi, M. Gatto, D. Murari, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1998, vol. 109S, fol. 27, case 6. – Reçu 32.664 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

J. Delvaux.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1998.

(31577/208/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

AMBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 42.057.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire du 3 juillet 1998, actée sous le n° 473/98 pardevant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (31578/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

BLATTEUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 36.120.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 23, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société BLATTEUS S.A. Signature

(31593/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

CENTRAL CONSTRUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim. R. C. Luxembourg B 56.508.

Réquisition

Le siège social de la société est transféré au 8, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, à partir du 24 juillet 1998.

CENTRAL CONSTRUCTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1998, vol. 510, fol. 19, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31607/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

ALPINE FOREIGN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 61.311.

. Luxeiiibe

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 1998, vol. 510, fol. 21, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 6 juillet 1998

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1998:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer;
- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1998:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 29 juillet 1998.

Signature.

(31576/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

BERETTA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 56.553.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 13, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(31591/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

BERETTA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 56.553.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de BERETTA (LUXEMBOURG) S.A. qui s'est tenue le 30 mars 1998

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de BERETTA (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société»), il a été décidé ce qui suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1997;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1997;
- d'allouer comme suit le profit de l'exercice:

la réserve légale: 512.092.091 ITL

la distribution de dividendes aux actionnaires: 5.000.000.000 ITL

le report à nouveau du profit: 4.729.749.737 ITL;

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1997.

Luxembourg, le 30 mars 1998.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 13, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31592/710/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

CITE GERANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 97, rue de Strasbourg. R. C. Luxembourg B 22.435.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1998, vol. 510, fol. 32, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour la société CITE GERANCE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(31609/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

COMPETROL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 46.016.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 13, case 4, à été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(31612/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

COMPETROL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 46.016.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés qui s'est tenue le 24 juin 1998

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de COMPETROL (LUXEMBOURG), S.à r.l. (la Société), il a été décidé ce qui suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1996;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1996;
- d'affecter les résultats comme suit:

report à nouveau de la perte de USD 7.276.681,-;

- d'accorder décharge pleine et entière aux Gérants pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1996. Luxembourg, le 24 juin 1998. CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

> Agent domiciliataire Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 13, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31613/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

COMPETROL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 46.016.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés qui s'est tenue le 24 juin 1998

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de COMPETROL (LUXEMBOURG), S.à r.l. (la Société), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société.

Luxembourg, le 24 juin 1998.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 13, case 5. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31614/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

CEMENTIR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 39.866.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en date du 30.06.1998 que:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaires aux Comptes étant échus, l'Assemblée nomme à nouveau les Administrateurs et Commissaire aux Comptes sortants jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale statuant sur le résultat de l'exercice 2000, à savoir:

- M. Fabio Gera, Dirigeant de Société, demeurant à Rome (Italie), Président,
- M. Mario Delfini, Dirigeant de Société, demeurant à Rome (Italie), Administrateur,
- M. Francesco Caltagirone, Dirigeant de Société, demeurant à Rome (Italie), Administrateur,
- M. Enrico Giuseppe Olivieri, Dirigeant de Société, demeurant à Rome (Italie), Commissaire aux Comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société Le domiciliataire Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 28, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31606/058/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

CANXI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 57.933.

L'assemblée générale ordinaire du 15 mai 1998 a pris note de la démission de Monsieur Emmanuel David de son poste d'administrateur avec effet au 30 juin 1998 et a nommé Madame Noëlla Antoine au poste d'administrateur.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 510, fol. 5, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31603/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

HERMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 59.813.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the thirtieth of June.

Before us Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of HERMALUX, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at route d'Arlon 106, L-8210 Mamer, incorporated by a deed of the undersigned notary on 19 June 1997, deed published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 542 on 2 October 1997 which deed was modified on 6 August 1997 by the undersigned notary, published in Mémorial Recueil des Sociétés et Associations n° 674 of 2 December 1997, which deed was modified on 31 December 1997, by the undersigned notary, modification published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 286 of 28 April 1998.

The meeting is presided by Miss Catherine Peuteman, employée privée, residing in Arlon who appoints as secretary Miss Michèle Cost, employée privée, residing in Athus.

The meeting elects as scrutineer Miss Loredana Fatone, employée privée, residing in Luxembourg

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman issues the attendance list, which after having been signed ne varietur by the shareholders present and represented together with the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

The chairman declares and requests the notary to state:

- I. That it appears from the attendance list, that all of the shares are present or represented at the present meeting. The meeting is therefore regularly constituted without any convocation and can validly deliberate and decide on the aforecited agenda of the meeting.
 - II. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase the corporate capital by an amount of FRF 8,997,600.- (eight million nine hundred ninety-seven thousand and six hundred French francs) in order to raise it from its present amount of FRF 32,033,000.- (thirty-two million and thirty-three thousand French francs) to FRF 41,030,600.- (forty-one million thirty thousand and six hundred French francs) by the creation and issue of 44,988 (forty-four thousand nine hundred and eighty-eight) new shares with a nominal value of FRF 200.- (two hundred French francs) each, having the same rights and advantages than the existing shares and having right to profits in the same proportion than the existing shares. The capital increase was done by supply of the following shares.

Nui	mber of shares	Nominal value	Total value of
		of each share	the supply in FRF
		in FRF	
LE SIGMA S.A	37,500	100	3,750,000
PHILIPPE AUGUSTE S.A	21,000	100	2,100,000
RHONE ALPES S.A	21,500	100	2,150,000
EULER S.A	2,494	100	249,400
SUTOL S.A	2,494	100	249,400
PETITS HOTELS S.A	2,494	100	249,400
VELIZY S.A	2,494	100	249,400
	89,976		8,997,600

The registered office for all the above companies is Tour du Crédit Lyonnais, 129 rue Servient, Lyon, France.

- 2. Renunciation of the existing shareholders to their preference subscription right.
- 3. Subscription and payment of the newly issued shares by supply of 37,500 shares of the company LE SIGMA S.A., registered at Tour du Crédit Lyonnais, 129 rue Servient, Lyon, France, and the supply of 21,000 shares of the company PHILIPPE AUGUSTE S.A., registered at Tour du Crédit Lyonnais, 129 rue Servient, Lyon, France, and the supply of 21,500 shares of the company RHÔNE ALPES S.A., registered at Tour du Crédit Lyonnais, 129 rue Servient, Lyon, France, and, the supply of 2,494 shares of the company EULER S.A., registered at Tour du Crédit Lyonnais, 129 rue Servient, Lyon, France, and the supply of 2,494 shares of the company SUTOL S.A., registered at Tour du Crédit Lyonnais, 129 rue Servient, Lyon, France, and the supply of 2,494 shares of the company PETITS HÔTELS S.A., registered at Tour du Crédit Lyonnais, 129 rue Servient, Lyon, France, and the supply of 2,494 shares of the company VELIZY S.A., registered at Tour du Crédit Lyonnais, 129 rue Servient, Lyon, France.

- 4. Amendment of the article 5 of the statutes to adapt it to the resolutions taken on basis of the above-mentioned agenda.
 - 5. Miscellaneous.

The meeting of shareholders having approved the declarations of the chairman, and considering duly convened, has deliberated and takes by separate vote and unanimously the following decisions:

First resolution

The meeting of shareholders decides to increase the capital by an amount of FRF 8,997,600.- (eight million nine hundred ninety-seven thousand and six hundred French francs) in order to raise it from its present amount of FRF 32,033,000.- (thirty-two million and thirty-three thousand French francs) to FRF 41,030,600.- (forty-one million thirty thousand and six hundred French francs) by the creation and issue of 44,988 (forty-four thousand nine hundred and eighty-eight) new shares with a nominal value of FRF 200.- (two hundred French francs) each, having the same rights and advantages than the existing shares and having right to profits in the same proportion than the existing shares. The capital increase has done by supply of the following shares:

aprila case 20 5, cappi, c. a	Number of shares	Nominal value	Total value of
		of each share	the supply in FRF
		in FRF	
LE SIGMA S.A.	37,500	100	3,750,000
PHILIPPE AUGUSTE S.A	21,000	100	2,100,000
RHONE ALPES S.A	21,500	100	2,150,000
EULER S.A	2,494	100	249,400
SUTOL S.A	2,494	100	249,400
PETITS HOTELS S.A	2,494	100	249,400
VELIZY S.A	2,494	100	249,400
	89.976 -		8.997.600 -

The registered office for all the above companies is Tour du Crédit Lyonnais, 129 rue Servient Lyon, France.

The appearing parties and the undersigned notary declare that the shares in the French companies LE SIGMA S.A., PHILIPPE AUGUSTE S.A., RHÔNE ALPES S.A., EULER S.A., SUTOL S.A., PETITS HÔTELS S.A. and VELIZY S.A., all of seven companies registered at Tour du Crédit, 129 rue Servient, Lyon, France, that are brought to increase the capital of the company represent more than 75 % of the corporate capital of each of the French companies.

Second resolution

The existing shareholders renounce to their preferential subscription right for the capital increase hereabove decided.

Third resolution

Mr Tom Thomson represented by Mrs C. Peuteman by virtue of a proxy given under private deed on June 24th 1998, subscribes to all newly issued shares at par value and he declares to fully pay in the newly issued shares subscribed by the supply of 37,500 shares of the company LE SIGMA S.A. registered at Tour du Crédit Lyonnais, 129 rue Servient, Lyon, France, and the supply of 21,000 shares of the company PHILIPPE AUGUSTE S.A., registered at Tour du Crédit Lyonnais, 129 rue Servient, Lyon, France, and the supply of 2,494 shares of the company EULER S.A. registered at Tour du Crédit Lyonnais, 129 rue Servient, Lyon, France, and the supply of 2,494 shares of the company SUTOL S.A. registered at Tour du Crédit Lyonnais, 129 rue Servient, Lyon, France, and the supply of 2,494 shares of the company PETITS HÔTELS S.A. registered at Tour du Crédit Lyonnais, 129 rue Servient, Lyon, France, and the supply of 2,494 shares of the company VELIZY S.A. registered at Tour du Crédit Lyonnais, 129 rue Servient, Lyon, France, and the supply of 2,494 shares of the company VELIZY S.A. registered at Tour du Crédit Lyonnais, 129 rue Servient, Lyon, France, and the supply of 2,494 shares of the company VELIZY S.A. registered at Tour du Crédit Lyonnais, 129 rue Servient, Lyon, France.

These supplies are not submitted to a prior audit report issued by a réviseur d'entreprises.

The meeting of shareholders representing the total corporate capital of the company accepts unanimously the subscription of all newly issued shares by Mr Tom Thomson.

The shareholders declare that the shares have been duly transferred in full property to the company and the shareholders grant to one another due discharge.

Fourth resolution

Following the capital increase the meeting of shareholders decides to amend the article 5 of the statutes in order to read as follows:

Art. 5. The corporate capital is set at FRF 41,030,600.- (forty-one million thirty thousand and six hundred French francs) divided in 205,153 (two hundred five thousand one hundred and fifty-three) shares with a nominal value of FRF 200.- (two hundred French Francs) each, fully paid up.

On the basis of the above-decided capital increase, the corporate capital is held as follows:

CITADEL HOLDINGS PLC	160,164 shares	FRF	32,032,800
Mr Tom Thomson	44,989 shares	FRF	8,997,800
Total:	205,153 shares	FRF	41,030,600

Evaluation - Expenses

The expenses costs remuneration of charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 100,000.- LUF.

The increase of capital is valued at 55,353,235.- LUF.

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing people the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Made in Mamer on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames names civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée HERMALUX, S.à r.l. avec siège social à L-8210 Mamer, route d'Arlon n° 106, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 59.813, constituée suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentant en date du 9 juin 1997, publié au Mémorial, Recueil des Societés et Associations C n° 542 le 2 octobre 1997, acte modifié le 6 août 1997 par le même notaire, et publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C n° 674 le 2 décembre 1997, acte modifié le 31 décembre 1997 par le même notaire, modification publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 286 du 28 avril 1998. L'Assemblée est présidée par Mme Catherine Peuteman, employée privée, demeurant à Arlon laquelle désigne comme secrétaire Mme Michèle Cost, employée privée, demeurant à Athus.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mlle Loredana Fatone, employée privée, demeurant à Luxembourg. Le bureau étant ainsi formé, dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les associés présents et le mandataire des associés représentés ainsi par les membres du bureau et la notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

- I. Conformément à la liste de présence, tous les associés, représentant l'intégralité du capital social sont présents ou dûment representés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu des convocations préalables.
 - II. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de FRF 8.997.600,- (huit millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille six cents français) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de FRF 32.033.000,- (trente-deux millions et trente-trois mille francs français) à FRF 41.030.600,- (quarante et un millions trente mille six cents français) par la création et l'émission de 44.988 (quarante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-huit) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de FRF 200,- (deux cents français) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes et ayant droit au bénéfice dans la même proportion que les parts sociales existantes. L'augmentation de capital se fait par l'apport des titres suivants:

N	ombre d'actions	Valeur nominale	Valeur totale
		de chaque action	de l'apport
		en FRF	en FRF
LE SIGMA S.A	. 37.500,-	100	3.750.000,-
PHILIPPE AUGUSTE S.A	. 21.000,-	100	2.100.000,-
RHONE ALPES S.A	. 21.500,-	100	2.150.000,-
EULER S.A	. 2.494,-	100	249.400,-
SUTOL S.A	. 2.494,-	100	249.400,-
PETITS HOTELS S.A	. 2.494,-	100	249.400,-
VELIZY S.A	. 2.494,-	100	249.400,-
	89.976,-		8.997.600,-

L'adresse sociale de toutes les sociétés ci-dessus est la Tour du Crédit Lyonnais, 129 rue Servient, Lyon, France.

- 2. Renonciation des associés à leur droit de souscription préférentiel.
- 3. Souscription et libération des parts sociales nouvelles par l'apport de 37.500 actions de la société LE SIGMA S.A., ayant son siège social à la Tour du Crédit Lyonnais, 129 rue Servient, Lyon, France et par l'apport de 21.000 actions de la société PHILIPPE AUGUSTE S.A., ayant son siège social à la Tour du Crédit Lyonnais, 129 rue Servient, Lyon, France et par l'apport de 21.500 actions de la société RHÔNE ALPES S.A., ayant son siège social à la Tour du Crédit Lyonnais, 129 rue Servient, Lyon, France et par l'apport de 2.494 actions de la société EULER S.A., ayant son siège social à la Tour du Crédit Lyonnais, 129 rue Servient, Lyon, France et par l'apport de 2.494 actions de la société SUTOL S.A., ayant son siège social à la Tour du Crédit Lyonnais, 129 rue Servient, Lyon, France et par l'apport de 2.494 actions de la société PETITS HÔTELS S.A., ayant son siège social à la Tour du Crédit Lyonnais, 129 rue Servient, Lyon, France et par l'apport de 2.494 actions de la société VELIZY S.A., ayant son siège social à la Tour du Crédit Lyonnais, 129 rue Servient, Lyon, France.
 - 4. Modification de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.
 - 5. Divers

L'assemblée des associés ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de FRF 8.997.600,- (huit millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille six cents français) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de FRF 32.033.000,- (trente-deux millions et trente-trois mille francs français) à FRF 41.030.600,- (quarante et un millions trente mille six cents français) par la création et l'émission de 44.988 (quarante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-huit) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de FRF 200,- (deux cents français) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes et ayant droit au bénéfice dans la même proportion que les parts sociales existantes. L'augmentation de capital se fait par l'apport des titres suivants:

No	mbre d'actions	Valeur nominale de chaque action	Valeur totale de l'apport
		en FRF	en FRF
LE SIGMA S.A	37.500,-	100	3.750.000,-
PHILIPPE AUGUSTE S.A	21.000,-	100	2.100.000,-
RHONE ALPES S.A	21.500,-	100	2.150.000,-
EULER S.A	2.494,-	100	249.400,-
SUTOL S.A	2.494,-	100	249.400,-
PETITS HOTELS S.A	2.494,-	100	249.400,-
VELIZY S.A	2.494,-	100	249.400,-
	89.976,-		8.997.600,-

L'adresse sociale de toutes les sociétés ci-dessus est la Tour du Crédit Lyonnais, 129 rue Servient, Lyon, France. Les parties comparantes et le notaire instrumentant déclarent que les actions dans les sociétés de droit français LE SIGMA S.A., PHILIPPE AUGUSTE S.A., RHÔNE ALPES S.A., EULER S.A., SUTOL S.A., PETITS HÔTELS S.A. et VELIZY S.A., toutes ces sociétés ayant leur siège social à la Tour du Crédit Lyonnais, 129 rue Servient, Lyon, France, qui font l'objet de l'apport dans l'augmentation de capital prédécrite représentent plus de 75 % du capital social de chacune de ces sociétés françaises.

Deuxième résolution

Les associés existants renoncent à leur droit de souscription préférentiel lors de l'augmentation de capital décidée ciavant.

Troisième résolution

Monsieur Tom Thomson représenté par Mme. C. Peuteman en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée en date du 24 juin 1998, souscrit à toutes les parts sociales nouvellement émises et déclare avoir libéré intégralement les parts sociales nouvellement émises et souscrites par l'apport de 37.500 actions de la société LE SIGMA S.A., ayant son siège social à la Tour du Crédit Lyonnais, 129 rue Servient, Lyon, France et par l'apport de 21.000 actions de la société PHILIPPE AUGUSTE S.A., ayant son siège social à la Tour du Crédit Lyonnais, 129 rue Servient, Lyon, France et par l'apport de 21.500 actions de la société RHÔNE ALPES S.A., ayant son siège social à la Tour du Crédit Lyonnais, 129 rue Servient, Lyon, France et par l'apport de 2.494 actions de la société SUTOL S.A., ayant son siège social à la Tour du Crédit Lyonnais, 129 rue Servient, Lyon, France et par l'apport de 2.494 actions de la société PETITS HÔTELS S.A., ayant son siège social à la Tour du Crédit Lyonnais, 129 rue Servient, Lyon, France et par l'apport de 2.494 actions de la société VELIZY S.A., ayant son siège social à la Tour du Crédit Lyonnais, 129 rue Servient, Lyon, France et par l'apport de 2.494 actions de la société VELIZY S.A., ayant son siège social à la Tour du Crédit Lyonnais, 129 rue Servient, Lyon, France.

Lesquels apports n'ont pas fait l'objet d'un rapport établi préalablement à l'augmentation de capital par un réviseur d'entreprises.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription de la totalité des parts sociales nouvellement émises par Monsieur Tom Thomson.

Les associés déclarent que les actions ont été dûment transférées en pleine propriété à la société et se donnent mutuellement quittance.

Quatrième résolution

A la suite de l'augmentation de capital qui précède l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de FRF 41.030.600,- (quarante et un millions trente mille et six cents français) divisé en 205.153 (deux cent cinq mille cent cinquante-trois) parts sociales d'une valeur nominale de FRF 200,- (deux cents français) chacune entièrement libérée.

Suite à l'augmentation de capital décidée ci-avant, le capital social est détenu comme suit:

CITADEL HOLDINGS PLC	160.164 parts	FRF	32.032.800,-
M. Tom Thomson	44.989 parts	FRF	8.997.800,-
Total:	205.153 parts	FRF	41.030.600,-

Frais, Evaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, sont estimés à 100.000,- LUF.

L'augmentation de capital est évaluée à 55.353.235,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant le parole, le président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait à Mamer, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Peuteman, M. Cost, L. Fatone, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 1er juillet 1998, vol. 1095, fol. 8, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Juillet 1998.

I. Delvaux.

(31674/208/263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

HERMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 59.813.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire actée en date du 30 juin 1998 sous le numéro 462 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(31675/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

FAGUS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II. R. C. Luxembourg B 52.848.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the sixteenth of July.

Before Us, Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of FAGUS INVESTMENT S.A., a société anonyme, having its registered office in L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, and entered in the company register at Luxembourg, section B, under number B 52.848.

The meeting is opened at 11.00 a.m., Mrs Marie-Laurence Lambert, employée, residing at Thionville (France), being in

who appoints as secretary Mr Francis Zeller, employé, residing at Rosière la Petite (Belgique).

The meeting elects as scrutineer Mr Eric Leclerc, employé, residing at Luxembourg,

all hereby present and accepting.

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

- I. The agenda of the meeting is the following:
- 1) Increase of the capital by five million (5,000,000.-) Dutch Guilders so as to raise it from its present amount of five hundred million (500,000,000.-) Dutch Guilders to the amount of five hundred and five million (505,000,000.-) Dutch Guilders by the issue at par value of five thousand (5,000) new shares of a par value of one thousand (1,000) Dutch Guilders per share, together with an issue prenium of an aggregate amount of two hundred and sixty-three Million seven hundred thousand (263,700,000.-) Dutch Guilders.

Subscription, with the express approval of the meeting, to the total of the five thousand (5,000) new shares by AMADOR Foundation, a foundation incorporated under the laws of Liechtenstein, with head office at Vaduz (Liechtenstein), and full payment of the price as indicated above, by the contribution in kind of two thousand four hundred (2.400) shares of YORA HOLDING B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands, with head office at Amsterdam (The Netherlands), incorporated on June 9, 1982, entered in the register of commerce of Amsterdam, under number 33168678.

Report by a réviseur d'entreprises on the contribution described above.

- 2) Adaptation of the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation which states the issued capital of the Company, to the increase of capital stated above, so as to give it the following wording:
- «The capital is fixed at five hundred and five Million ($50\overline{5}$,000,000) Dutch Guilders, represented by five hundred and five thousand (505,000) shares of a par value of one thousand (1,000.-) Dutch Guilders, fully paid.»
- II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

- III. The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
 - IV. The present meeting is properly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, passed unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the capital by five million (5,000,000.-) Dutch Guilder so as to raise it from its present amount of five hundred million (500,000,000.-) Dutch Guilder to the amount of five hundred and five million (505,000,000.-) Dutch Guilder by the issue at par value of five thousand (5,000) new shares of a par value of one thousand (1,000) Dutch Guilder per share, together with an issue premium of an aggregate amount of two hundred and sixty-three Million seven hundred thousand (263,700,000.-) Dutch Guilder, being a total issue price of two hundred and sixty-eight Million seven hundred thousand (268,700,000.-) Dutch Guilder.

Thereupon AMADOR Foundation, a foundation incorporated under the laws of Liechtenstein, with head office at Vaduz (Liechtenstein),

hereby represented by Mrs Marie-Laurence Lambert, prenamed, by virtue of a proxy under private seal, given in Vaduz (Liechtenstein), on the 15th of July, 1998, annexed hereto,

with the express approval of the meeting,

declared to subscribe to all of the five thousand (5,000) new shares and to make full payment of the total price as indicated above, by the contribution in kind of two thousand four hundred (2.400) shares of a nominal value of four hundred and twenty-three (423.-) Dutch Guilder each of YORA HOLDING B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands, with head office at Amsterdam (The Netherlands), incorporated on June 9,1982, entered in the register of commerce of Amsterdam, under number 33168678, estimated at two hundred and sixty-eight million seven hundred thousand (268,700,000.-) Dutch Guilder.

The Company shall have the ownership and the benefit of the shares so contributed as from this day.

Report by a réviseur d'entreprises

In accordance with the provisions of articles 26-1 and 32-1 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, the contribution described above has been the subject of a report by a réviseur d'entreprises, being ERNST & YOUNG, société anonyme, with head office at Luxembourg.

This report, dated as of July 16, 1998, concludes as follows:

5. Conclusion

«On the basis of the procedures which we have performed it is our opinion that the method of valuation adopted in relation to the contribution in kind results in a value which corresponds at least in the number and nominal value to the 5,000 shares of NLG 1,000 each (NLG 5,000,000) together with the aggregated issue share premium of NLG 263,700,000 to be issued.

Luxembourg, July 16, 1998.

ERNST & YOUNG, Société Anonyme Réviseur d'entreprises W. Weynand»

The said report shall remain annexed to this deed.

AMADOR Foundation has become the lawful owner of said shares by virtue of an extraordinary general meeting of shareholders documented by notary Aart Daniël Gérard Heering, with residence at Amsterdam (The Netherlands), on July 10, 1998.

It results from a certificate of share ownership and transfer commitment given by YORA HOLDING B.V., prenamed, annexed hereto, that:

- these shares are freely transferable according to the law of the Netherlands and the articles of incorporation of the company;
- these shares are not pledged, not encumbered by any legal opposition to transfer or encumbered by any other rights in favour of third parties, so that they are freely transferable;
- upon receipt of a certificate by Maître Reginald Neuman that AMADOR Foundation has contributed in kind two thousand four hundred (2,400) shares to FAGUS INVESTMENT S.A., FAGUS INVESTMENT S.A. will be inscribed by authentic deed as shareholder of said shares according to the provisions of the law of the Netherlands.

Thereupon, AMADOR Foundation was inscribed in the register of shareholders of FAGUS INVESTMENT S.A. as the owner of said five thousand (5,000) shares of FAGUS INVESTMENT S.A., which is hereby certified by the undersigned notary.

Second resolution

The meeting decides to adapt the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation which states the issued capital of the Company, to the increase of capital stated above, so as to give it the following wording:

«The capital is fixed at five hundred and five million (505,000,000) Dutch Guilder, represented by five hundred and five thousand (505,000) shares of a par value of one thousand (1,000.-) Dutch Guilder, fully paid.»

Expenses

The costs, expenses, remunerations and other charges in whatever form which are incurred by the Company and charged to it as a result of this deed are estimated at three hundred and thirty thousand (330.000.-) Luxembourg francs.

The appearing parties declare that prior to the present deed FAGUS INVESTMENT S.A. was already owner of two hundred and twenty-two thousand five hundred and eighty-five (222,585) shares out of a total of two hundred and twenty-four thousand nine hundred and eighty-six (224,986) shares, being more than seventy-five per cent (75%) of the corporate capital of YORA HOLDING B.V.

Consequently the conditions of Article 4-2 of the law of 29th December 1971 regarding «l'impôt frappant les rassemblements de capitaux» are fulfilled.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le seize juillet.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FAGUS INVESTMENT S.A., avec siège social in L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 52.848.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Madame Marie-Laurence Lambert, employée, demeurant à Thionville (France),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Francis Zeller, employé, demeurant à Rosière la Petite (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Leclerc, employé, demeurant à Luxembourg.

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1) Augmentation du capital social d'un montant de cinq millions (5.000.000,-) de florins néerlandais pour le porter de son montant actuel de cinq cents millions (500.000.000,-) de florins néerlandais au montant de cinq cent cinq millions (505.000.000,-) de florins néerlandais par l'émission à la valeur nominale de cinq mille (5.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,-) florins néerlandais par action, ensemble avec une prime d'émission globale d'un montant de deux cent soixante-trois millions sept cent mille (263.700.000,-) florins néerlandais.

Souscription par AMADOR Foundation, une fondation de droit du Liechtenstein, avec siège social à Vaduz (Liechtenstein), de l'accord exprès de l'assemblée, de la totalité des cinq mille (5.000) actions nouvelles, et libération intégrale au prix préindiqué, par l'apport en nature de deux mille quatre cents (2.400) parts sociales d'une valeur nominale de quatre cent vingt-trois (423,-) florins néerlandais chacune de YORA HOLDING B.V., société de droit néerlandais, avec siège social à Amsterdam (Pays-Bas), constituée en date du 9 juin 1982, inscrite au registre de commerce d'Amsterdam, sous le numéro 33168678.

Rapport d'un réviseur d'entreprises sur l'apport visé ci-dessus.

2) Adaptation du premier alinéa de l'article 5 des statuts relatant le capital souscrit de la société à l'augmentation de capital intervenue pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est établi à cinq cent cinq millions (505.000.000,-) de florins néerlandais, représenté par cinq cent cinq mille (505.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) florins néerlandais chacune, entièrement libérées.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de cinq millions (5.000.000,-) de florins néerlandais pour le porter de son montant actuel de cinq cents millions (500.000.000,-) de florins néerlandais au montant de cinq cent cinq millions (505.000.000,-) de florins néerlandais par l'émission à la valeur nominale de cinq mille (5.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,-) florins néerlandais par action, ensemble avec une prime d'émission globale de deux cent soixante-trois millions sept cent mille (263.700.000,-) florins néerlandais, ce faisant un prix d'émission total de deux cent soixante-huit millions sept cent mille (268.700.000,-) florins néerlandais.

Sur ce AMADOR Foundation, une fondation de droit du Liechtenstein, avec siège social à Vaduz (Liechtenstein),

ici représentée par Madame Marie-Laurence Lambert, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Vaduz (Liechtenstein), en date du 15 juillet 1998, ci-annexée,

de l'accord exprès de l'assemblée,

a déclaré souscrire la totalité des cinq mille (5.000) actions nouvelles, et les libérer intégralement au prix préindiqué, par l'apport en nature de deux mille quatre cents (2.400) parts sociales d'une valeur nominale de quatre cent vingt-trois (423,-) florins néerlandais chacune de YORA HOLDING B.V., société de droit néerlandais, avec siège social à Amsterdam (Pays-Bas), constituée en date du 9 juin 1982, inscrite au registre de commerce d'Amsterdam, sous le numéro 33168678, évaluées à de deux cent soixante-huit millions sept cent mille (268.700.000,-) florins néerlandais.

La Société aura la propriété et la jouissance des actions apportées à compter de ce jour.

Rapport d'un réviseur d'entreprises.

Conformément aux dispositions des articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'apport visé ci-dessus a fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises, à savoir ERNST & YOUNG, société anonyme, avec siège social à Luxembourg.

Ce rapport daté du 16 juillet 1998 conclut comme suit:

5. Conclusion

«Sur base des procédures que nous avons effectuées nous sommes d'avis que la méthode d'évaluation adoptée en relation avec l'apport en nature résulte en une valeur qui correspond au moins en nombre et en valeur nominale aux 5.000 actions de NLG 1.000 chacune (NLG 5.000.000) ensemble avec la prime d'émission globale de NLG 263.700.000 à émettre.

Luxembourg, le 16 juillet 1998.

ERNST & YOUNG, Société Anonyme Réviseur d'entreprises W. Weynand»

Le rapport prévisé restera annexé aux présentes.

AMADOR Foundation est devenue le propriétaire légitime desdites parts sociales en vertu d'une assemblée générale extraordinaire documentée par le notaire Aart Daniël Gérard Heering, de résidence à Amsterdam (Pays-Bas), en date du 10 juillet 1998.

Il résulte d'un certificat de propriété d'actions et d'engagement de transfert, émis par YORA HOLDING B.V., préqualifiée, ci-annexé, que:

- ces actions sont librement transmissibles d'après le droit des Pays-Bas et les statuts de la société;
- ces titres ne sont ni mis en gage, ni ne font l'objet d'une saisie ou opposition à cession, ni ne sont grevés autrement au profit de tiers, de sorte qu'ils sont librement transmissibles;
- sur réception d'un certificat par Maître Reginald Neuman que AMADOR Foundation a apporté en nature deux mille quatre cents (2.400) actions à FAGUS INVESTMENT S.A., FAGUS INVESTMENT S.A. sera inscrite par acte authentique comme actionnaire desdites actions d'après les dispositions du droit des Pays-Bas.

Sur ce, AMADOR Foundation a été inscrite dans le registre des actionnaires de FAGUS INVESTMENT S.A. comme propriétaire desdites cinq mille (5.000) actions de FAGUS INVESTMENT S.A., ce qui est certifié par le notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'adapter le premier alinéa de l'article 5 des statuts relatant le capital souscrit de la société à l'augmentation de capital intervenue et de lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est établi à cinq cent cinq millions (505.000.000,-) de florins néerlandais, représenté par cinq cent cinq mille (505.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) florins néerlandais chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes sont estimés à trois cent trente mille (330.000,-) francs luxembourgeois.

Les comparants déclarent qu'avant le présent acte FAGUS INVESTMENT S.A. était déjà propriétaire de deux cent vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt-cinq (222.585) actions sur un total de deux cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-six (224.986) actions, soit plus que soixante-quinze pour cent (75%) du capital de YORA HOLDING B.V.

Il en résulte que les conditions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux se trouvent remplies.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: M.-L. Lambert, F. Zeller, E. Leclerc, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 109S, fol. 73, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1998.

R. Neuman.

(31642/226/225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

FAGUS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II. R. C. Luxembourg B 52.848.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 1998.

(31643/226/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

FANG S.A., Société Anonyme, (anc. FANG HOLDING S.A., Société Anonyme).

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 43.653.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée FANG HOLDING S.A. avec siège social à Luxembourg, 62, avenue de la Liberté,

inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 43.653

constituée par acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 29 mars 1993, publié au Mémorial C numéro 321 du 6 juillet 1993.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le même notaire en date 4 mai 1994, publié au Mémorial C numéro 363 du 28 septembre 1994.

L'assemblée est présidée par M. Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mlle Sabine Wingel, employée privée, demeurant à Fouches-Arlon.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur M. Sergio Vandi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

- l. Que l'intégralité des actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.
 - II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
 - 1. Modification de la dénomination sociale en FANG S.A.
- 2. Changement de l'objet social de la société et modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

La société a pour objet l'accomplissement de toutes opérations commerciales, financières, patrimoniales et industrielles généralement quelconques. Elle peut notamment vendre et acheter, importer et exporter tant pour son compte que pour le compte de tiers et à titre d'intermédiaire, tous biens économiques. Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine.

Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement, la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

D'une façon générale, la société pourra prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société de FANG HOLDING S.A. en celle de FANG S.A., de sorte que le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FANG S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le régime fiscal des sociétés holding régies par la loi du 31 juillet 1929 afin d'adopter un nouvel objet social et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

Art. 4. La société a pour objet l'accomplissement de toutes opérations commerciales, financières, patrimoniales et industrielles généralement quelconques. Elle peut notamment vendre et acheter, importer et exporter tant pour son compte que pour le compte de tiers et à titre d'intermédiaire, tous biens économiques. Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine.

Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement, la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

D'une façon générale, la société pourra prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit dans une langue connue des comparants. Après interprétations données aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: R. Tonelli, S. Wingel, S. Vandi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1998, vol. 109S, fol. 21, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1998.

J. Delvaux.

(31644/208/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

FANG S.A., Société Anonyme, (anc. FANG HOLDING S.A., Société Anonyme).

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 43.653.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 1998 actée sous le n° 464/98 pardevant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg déposés, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(31645/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

INTERNATIONAL TRANSFER SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Bertholet. R. C. Luxembourg B 39.265.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le premier juillet.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL TRANSFER SYSTEMS S.A., avec siège social à Luxembourg, 13, rue Bertholet, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 39.265, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 janvier 1992, publié au Mémorial C, numéro 284 du 29 juin 1992. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 juillet 1994, publié au Mémorial C, numéro 495 du 1er décembre 1994.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc van Hoek, employé privé, demeurant à Arlon.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Nathalie Carbotti, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Cristina Fileno, employée privée, demeurant à Bascharage.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Constatation de la libération intégrale du capital social.
- 2) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.
- II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

- III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les cent (100) actions représentatives de l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) sont représentées à la présente assemblée, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour.
- IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

L'assemblée générale constate que le capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), libéré lors de la constitution de la société à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), a été intégralement libéré moyennant versement d'un montant de neuf cent trente-sept mille cinq cents francs luxembourgeois (937.500,- LUF), la preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix la résolution suivante qui a été adoptée à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la libération intégrale du capital social et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. 1st paragraph.** The subscribed corporate capital is set at one million two hundred fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF), divided in one hundred (100) shares of no par value, entirely paid up.»

La traduction française du 1er alinéa de l'article 5 est la suivante:

«Art. 5. alinéa 1^{er}. Le capital social souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé partiellement en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Van Hoek, N. Carbotti, C. Fileno, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 1er juillet 1998, vol. 1095, fol. 9, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 1998.

P. Frieders.

(31699/212/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

INTERNATIONAL TRANSFER SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Bertholet. R. C. Luxembourg B 39.265.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 1998.

P. Frieders.

(31700/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

CUNIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 41.840.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 13, case 1, à été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(31617/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

CUNIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 41.840.

Le bilan au 17 février 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 13, case 1, à été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(31618/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

CUNIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 41.840.

_

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 17 février 1997

A l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de CUNIAL S.A. (en liquidation) (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de liquidation au 31 décembre 1996 et au 17 février 1997;
- d'approuver le bilan et le compte profits et pertes au 31 décembre 1996 et au 17 février 1997;
- d'accorder décharge pleine et entière au liquidateur pour toutes les opérations effectuées à la date du 31 décembre 1996 et à la date du 17 février 1997.

Luxembourg, le 17 février 1997.

OFFSHORE TILES S.A.

Liquidateur Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 13, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31619/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

GIE POUR LA PROMOTION DE LA CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE TGV.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg C 7.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- 1. L'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par Monsieur Robert Goebbels, Ministre de l'Energie, ici représenté par Monsieur Carlo Bartocci, Attaché de Gouvernement, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 6 juillet 1998, ci-annexée;
- 2. ARBED, société anonyme, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B, numéro 6.990,

ici représentée par Monsieur Jean-Paul Hoffmann, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 14 juillet 1998, ci-annexée;

agissant comme uniques membres du groupement d'intérêt économique GIE POUR LA PROMOTION DE LA CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE TGV, avec siège à Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, inscrit au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section C, sous le numéro 7.

Lesquels ont requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes, prises à l'unanimité:

- 1) Les membres font abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocations et ordre du jour, et reconnaissent être parfaitement au courant des décisions à intervenir.
- 2) Les membres décident d'étendre l'objet social du groupement par ajout d'un deuxième alinéa à l'article 2 des statuts, libellé comme suit:

«Il a également pour objet le contrôle et la surveillance des études, de la planification, de la construction, de la mise en service et de l'exploitation de la centrale électrique adjugée notamment par rapport aux termes et conditions du dossier d'appel d'offres.»

3) Les membres décident l'admission comme nouveaux membres de CEGEDEL PARTICIPATIONS S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 2, rue Thomas Edison, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 4.513 et de SOTEL, société coopérative, ayant son siège social à Eschsur-Alzette, 4, rue de Soleuvre, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 942, à charge d'apporter chacun un montant en numéraire d'un million (1.000.000,-) de francs luxembourgeois, à verser pour le 31 juillet 1998.

Sur ce sont intervenus aux présentes:

CEGEDEL PARTICIPATIONS S.A., préqualifiée,

représentée par Monsieur Henri Goedert, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 14 juillet 1998, ci-annexée;

SOTEL, préqualifiée,

représentée par Monsieur Jean-Paul Hoffmann, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Esch-sur-Alzette, le 3 juin 1998, ci-annexée;

lesquelles ont donné leur accord à devenir membres du groupement d'intérêt économique GIE POUR LA PROMO-TION DE LA CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE TGV, et à apporter le montant prérelaté dans le délai préfixé.

4) Suite à l'admission des deux nouveaux membres, les membres décident de modifier l'article 4 et le premier tiret de l'article 5 des statuts comme suit:

Art. 4. «Les membres du groupement sont:

- 1. L'Etat du Grand-Duché de Luxembourg;
- 2. ARBED, société anonyme, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B, numéro 6.990;

- 3. CEGEDEL PARTICIPATIONS S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B, numéro 4.513;
- 4. SOTEL, société coopérative, avec siège social à Esch-sur-Alzette, 4, rue de Soleuvre, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B, numéro 942.

Les membres peuvent décider l'admission de nouveaux membres dans les conditions fixées à l'article 13.»

Art. 5. premier tiret: «par un apport global des membres de quatre millions de francs (LUF 4.000.000,-) dont un montant de deux millions de francs (LUF 2.000.000,-) a été libéré à la suite de la constitution du groupement et dont le solde de deux millions de francs (LUF 2.000.000,-) est à libérer pour le 31 juillet 1998;»

Frais

Le montant des frais afférents incombant au groupement en raison des présentes est estimé à vingt-cinq mille (25.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux cornparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: C. Bartocci, J.-P. Hoffmann, H. Goedert et R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1998, vol. 109S, fol. 56, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée audit groupement d'intérêt économique, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1998.

R. Neuman.

(31658/226/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

GIE POUR LA PROMOTION DE LA CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE TGV.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg C 7.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 1998.

(31659/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

ENCYCLOPAEDIA BRITANNICA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 55.850.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 13, case 6, à été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(31631/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

ENCYCLOPAEDIA BRITANNICA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 55.850.

Les comptes consolidés au 30 septembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 13, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(31632/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

CORNICHE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim. R. C. Luxembourg B 59.199.

Réquisition

Le siège social de la société est transféré au 8, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, à partir du 24 juillet 1998. Luxembourg, le 24 juillet 1998. CORNICHE FINANCE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1998, vol. 510, fol. 19, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31616/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

GILALBI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 46.258.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GILALBI S.A. avec siège social à Luxembourg, 62 avenue de la Liberté à 1930 Luxembourg inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, section B numéro 46.258,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 30 décembre 1993, publié au Mémorial C numéro 118 du 30 mars 1994.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 11 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 139 du 21 mars 1997.

L'assemblée est présidée par M. Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mme Sabine Wingel, employée privée, demeurant à Fouches-Arlon. L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur M. Sergio Vandi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

- l. Que l'intégralité des actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.
 - II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Changement de l'objet social de la société et modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

La société a pour objet l'accomplissement de toutes opérations commerciales, financières, patrimoniales et industrielles généralement quelconques. Elle peut notamment vendre et acheter, importer et exporter tant pour son compte que pour le compte de tiers et à titre d'intermédiaire, tous biens économiques. Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine. Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement, la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

D'une façon générale, la société pourra prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

2. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide d'abandonner le régime fiscal des sociétés holding régies par la loi du 31 juillet 1929 afin d'adopter un nouvel objet social et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

Art. 4. La société a pour objet l'accomplissement de toutes opérations commerciales, financières, patrimoniales et industrielles généralement quelconques. Elle peut notamment vendre et acheter, importer et exporter tant pour son compte que pour le compte de tiers et à titre d'intermédiaire, tous biens économiques. Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine. Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise, et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement, la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

D'une façon générale, la société pourra prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit dans une langue connue des comparants. Après interprétations données aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: R. Tonelli, S. Wingel, S. Vandi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1998, vol. 1095, fol. 21, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1998.

J. Delvaux.

(31660/208/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

GILALBI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 46.258.

Statuts coordonnés déposés suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 1998 actée sous le n° 466/97 pardevant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (31660/208/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

DIAMER INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 61.628.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 23, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société DIAMER INVEST HOLDING S.A.

Signature

Administrateur

(31622/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

DTZ DEBENHAM WINSSINGER (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim.

Réquisition

Le siège social de la société est transféré au 8, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, à partir du 24 juillet 1998. Luxembourg, le 24 juillet 1998. DTZ DEBENHAM WINSSINGER (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1998, vol. 510, fol. 19, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31624/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

GOODRICH MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 51.411.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 1998, vol. 504, fol. 19, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(31663/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

GOODRICH MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 51.411.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 1998, vol. 504, fol. 19, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(31664/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

GOODRICH MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 51.411.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de GOODRICH MANAGEMENT, S.à r.l., qui s'est tenue le 6 février 1998

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de GOODRICH MANAGEMENT, S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé ce qui suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 1996;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1996;
- d'affecter les résultats comme suit:

dotation à la réserve légale: LUF 1.460,-report à nouveau du profit de: LUF 27.747,-

- d'accorder décharge pleine et entière aux Gérants pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1996

Luxembourg, le 6 février 1998.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Agent Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 1998, vol. 504, fol. 19, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31665/710/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

GOODRICH MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 51.411.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 1998, vol. 504, fol. 19, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(31666/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

GOODRICH MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 51.411.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de GOODRICH MANAGEMENT, S.à r.l., qui s'est tenue le 9 février 1998

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de GOODRICH MANAGEMENT, S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé ce qui suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 1997;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1997;
- d'affecter les résultats comme suit:

report à nouveau de la perte de: LUF 1.006,-

- d'accorder décharge pleine et entière aux Gérants pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1997.

Luxembourg, le 9 février 1998.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Agent Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 1998, vol. 504, fol. 19, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31667/710/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

GOODRICH MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 51.411.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de GOODRICH MANAGEMENT, S.à r.l., qui s'est tenue le 5 février 1998

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de GOODRICH MANAGEMENT, S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé ce qui suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 1995;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995;
- d'affecter les résultats comme suit:

dotation à la réserve légale: LUF 18.243,-report à nouveau du profit de: LUF 346.603,-

- d'accorder décharge pleine et entière aux Gérants pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1995.

Luxembourg, le 5 février 1998.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Agent Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 1998, vol. 504, fol. 19, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31668/710/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

CAPALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5960 Itzig, 5, rue de l'Horizon.

R. C. Luxembourg B 50.421.

Constituée par-devant Me Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 février 1995, acte publié au Mémorial C n° 280 du 20 juin 1995, modifiée par-devant Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 17 août 1995, acte publié au Mémorial C n° 562 du 3 novembre 1995.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1998, vol. 510, fol. 10, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CAPALUX S.A.
KPMG Experts Comptables
Signature

(31604/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

CAPALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5960 Itzig, 5, rue de l'Horizon.

R. C. Luxembourg B 50.421.

Constituée par-devant Me Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 février 1995, acte publié au Mémorial C n° 280 du 20 juin 1995, modifiée par-devant Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 17 août 1995, acte publié au Mémorial C n° 562 du 3 novembre 1995.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1998, vol. 510, fol. 10, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CAPALUX S.A.
KPMG Experts Comptables
Signature

(31605/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

BUER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 53.020.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1998, vol. 510, fol. 32, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour HOOGEWERF & CIE Agent domiciliataire

(31602/634/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

BROKEN HEART CAFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 10, rue Louvigny. R. C. Luxembourg B 52.441.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1998, vol. 510, fol. 32, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour la société BROKEN HEART CAFE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(31600/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

BROKEN HEART CAFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 10, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 52.441.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1998, vol. 510, fol. 32, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour la société BROKEN HEART CAFE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(31601/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

CITORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 40.534.

Les comptes annuels au 30 juin 1997, enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 24, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

(31610/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

CITORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 40.534.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 8 septembre 1997 à 10.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée. L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour une période de trois ans.

Leurs mandats viendront donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2000.

Pour copie conforme

Signature

Signature Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 24, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31611/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

ECHO-BOISSONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Noertzange, 13, rue de Kayl.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 1998.

C. Doerner Notaire

(31626/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

CUZINCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 9.709.

_

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 1998, vol. 510, fol. 21, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1998.

Signature.

(31620/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

PERSEA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II. R. C. Luxembourg B 52.857.

_

In the year nineteen hundred and ninety-eight, on the sixteenth of July.

Before Us, Maître Reginald Neuman, notary, residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of PERSEA INVESTMENT S.A., a société anonyme, having its registered office in L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, and entered in the company register at Luxembourg, section B, under number B 52.857.

The meeting is opened at 11.30 a.m.,

Mrs Marie-Laurence Lambert, employée, residing at Thionville (France), being in the chair,

who appoints as secretary Mr Francis Zeller, employé, residing at Rosière la Petite (Belgique).

The meeting elects as scrutineer Mr Eric Leclerc, employé, residing at Luxembourg,

all hereby present and accepting.

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the capital by five million (5,000,000.-) Dutch Guilders so as to raise it from its present amount of seventy million (70,000,000.-) Dutch Guilders to the amount of seventy-five million (75,000,000.-) Dutch Guilders by the issue at par value of five thousand (5,000) new shares of a par value of one thousand (1,000.-) Dutch Guilders per share, together with an issue premium of an aggregate amount of two hundred and sixty-three million seven hundred thousand (263,700,000.-) Dutch Guilders.

Subscription, with the express approval of the meeting, to the total of the five thousand (5,000) new shares by AMADOR FOUNDATION, a foundation incorporated under the laws of Liechtenstein, with head office at Vaduz (Liechtenstein), and full payment of the price as indicated above, by the contribution in kind of five thousand (5,000) shares of FAGUS INVESTMENT S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with head office at Luxembourg, entered in the register of commerce of Luxembourg, section B, under number 52.848.

Report by a réviseur d'entreprises on the contribution described above.

2) Adaptation of the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation which states the issued capital of the Company, to the increase of capital stated above, so as to give it the following wording:

«The capital is fixed at seventy-five million (75,000,000.-) Dutch Guilders, represented by seventy-five thousand (75,000) shares of a par value of one thousand (1,000.-) Dutch Guilders, fully paid in.»

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. The present meeting is properly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, passed unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the capital by five million (5,000,000.-) Dutch Guilders so as to raise it from its present amount of seventy million (70,000,000.-) Dutch Guilders to the amount of seventy-five million (75,000,000.-) Dutch Guilders by the issue at par value of five thousand (5,000) new shares of a par value of one thousand (1,000.-) Dutch Guilders per share, together with an issue premium of an aggregate amount of two hundred and sixty-three million seven hundred thousand (263,700,000.-) Dutch Guilders, being a total issue price of two hundred and sixty-eight million seven hundred thousand (268,700,000.-) Dutch Guilders.

Thereupon AMADOR FOUNDATION, a foundation incorporated under the laws of Liechtenstein, with head office at Vaduz (Liechtenstein),

hereby represented by Mrs Marie-Laurence Lambert, prenamed, by virtue of a proxy under private seal, given in Vaduz (Liechtenstein), on the 15th of July, 1998, annexed hereto,

with the express approval of the meeting,

declared to subscribe to all of the five thousand (5,000) new shares and to make full payment of the total price as indicated above, by the contribution in kind of five thousand (5,000) shares of a nominal value of one thousand (1,000.-) Dutch Guilders each of FAGUS INVESTMENT S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with head office at Luxembourg, entered in the register of commerce of Luxembourg, section B, under number 52.848, estimated at two hundred and sixty-eight million seven hundred thousand (268,700,000.-) Dutch Guilders.

The Company shall have the ownership and the benefit of the shares so contributed as from this day.

Report by a réviseur d'entreprises

In accordance with the provisions of articles 26-1 and 32-1 of the law of 10th August, 1915, on commercial companies, as amended, the contribution described above has been the subject of a report by a réviseur d'entreprises, being ERNST & YOUNG, société anonyme, with head office at Luxembourg.

This report, dated as of July 16, 1998, concludes as follows:

«5. Conclusion

On the basis of the procedures which we have performed it is our opinion that the method of valuation adopted in relation to the contribution in kind results in a value which corresponds at least in the number and nominal value to the 5,000 shares of NLG 1,000.- each (NLG 5,000,000.-) together with the aggregated issue share premium of NLG 263,700,000.- to be issued.

Luxembourg, July 16, 1998.

ERNST & YOUNG, Société Anonyme Réviseurs d'entreprises W. Weynand»

The said report shall remain annexed to this deed.

AMADOR FOUNDATION has become the lawful owner of said shares by virtue of an extraordinary general meeting of shareholders of FAGUS INVESTMENT S.A. documented by the undersigned notary just prior to the present deed, number 7.936 of his repertory.

Thereupon:

- PERSEA INVESTMENT S.A. was inscribed in the register of shareholders of FAGUS INVESTMENT S.A. as the owner of said five thousand (5,000) shares of FAGUS INVESTMENT S.A., which is hereby certified by the undersigned notary;
- AMADOR FOUNDATION was inscribed in the register of shareholders of PERSEA INVESTMENT S.A. as the owner of said five thousand (5,000) shares of PERSEA INVESTMENT S.A. which is hereby certified by the undersigned notary.

Second resolution

The meeting decides to adapt the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation which states the issued capital of the Company, to the increase of capital stated above, so as to give it the following wording:

«The capital is fixed at seventy-five million (75,000,000.-) Dutch Guilders, represented by seventy-five thousand (75,000) shares of a par value of one thousand (1,000.-) Dutch Guilders, fully paid in.»

Expenses

The costs, expenses, remunerations and other charges in whatever form which are incurred by the Company and charged to it as a result of this deed are estimated at three hundred and thirty thousand (330,000.-) Luxembourg francs.

The appearing parties declare that prior to the present deed PERSEA INVESTMENT S.A. was already owner of four hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (499,999) shares out of a total of five hundred and five thousand (505,000) shares, being more than seventy-five per cent (75%) of the corporate capital of FAGUS INVESTMENT S.A.

Consequently the conditions of Article 4-2 of the law of 29th December, 1971, regarding «l'impôt frappant les rassemblements de capitaux» are fulfilled.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le seize juillet.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PERSEA INVESTMENT S.A., avec siège social à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 52.857.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures,

sous la présidence de Madame Marie-Laurence Lambert, employée, demeurant à Thionville (France),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Francis Zeller, employé, demeurant à Rosière la Petite (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Leclerc, employé, demeurant à Luxembourg.

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1) Augmentation du capital social d'un montant de cinq millions (5.000.000,-) de florins néerlandais pour le porter de son montant actuel de soixante-dix millions (70.000.000,-) de florins néerlandais au montant de soixante-quinze millions (75.000.000,-) de florins néerlandais par l'émission à la valeur nominale de cinq mille (5.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,-) florins néerlandais par action, ensemble avec une prime d'émission globale d'un montant de deux cent soixante-trois millions sept cent mille (263.700.000,-) florins néerlandais.

Souscription par AMADOR FOUNDATION, une fondation de droit du Liechtenstein, avec siège social à Vaduz (Liechtenstein), de l'accord exprès de l'assemblée, de la totalité des cinq mille (5.000) actions nouvelles, et libération intégrale au prix préindiqué, par l'apport en nature de cinq mille (5.000) actions de FAGUS INVESTMENT S.A., société de droit luxembourgeois, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 52.848.

Rapport d'un réviseur d'entreprises sur l'apport visé ci-dessus.

2) Adaptation du premier alinéa de l'article 5 des statuts relatant le capital souscrit de la société à l'augmentation de capital intervenue pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est établi à soixante-quinze millions (75.000.000,-) de florins néerlandais, représenté par soixante-quinze mille (75.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) florins néerlandais chacune, entièrement libérées.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de cinq millions (5.000.000,-) de florins néerlandais pour le porter de son montant actuel de soixante-dix millions (70.000.000,-) de florins néerlandais au montant de soixante-quinze millions (75.000.000,-) de florins néerlandais par l'émission à la valeur nominale de cinq mille (5.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,-) florins néerlandais par action, ensemble avec une prime d'émission globale de deux cent soixante-trois millions sept cent mille (263.700.000,-) florins néerlandais, ce faisant un prix d'émission total de deux cent soixante-huit millions sept cent mille (268.700.000,-) florins néerlandais.

Sur ce AMADOR FOUNDATION, une fondation de droit du Liechtenstein, avec siège social à Vaduz (Liechtenstein), ici représentée par Madame Marie-Laurence Lambert, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Vaduz (Liechtenstein), en date du 15 juillet 1998, ci-annexée,

de l'accord exprès de l'assemblée,

a déclaré souscrire la totalité des cinq mille (5.000) actions nouvelles, et les libérer intégralement au prix préindiqué, par l'apport en nature de cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) florins néerlandais chacune de FAGUS INVESTMENT S.A., société de droit luxembourgeois, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 52.848, évaluées à deux cent soixante-huit millions sept cent mille (268.700.000,-) florins néerlandais.

La Société aura la propriété et la jouissance des actions apportées à compter de ce jour.

Rapport d'un réviseur d'entreprises.

Conformément aux dispositions des articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'apport visé ci-dessus a fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises, à savoir ERNST & YOUNG, société anonyme, avec siège social à Luxembourg.

Ce rapport daté du 16 juillet 1998 conclut comme suit:

«5. Conclusion

Sur base des procédures que nous avons effectuées nous sommes d'avis que la méthode d'évaluation adoptée en relation avec l'apport en nature résulte en une valeur qui correspond au moins en nombre et en valeur nominale aux 5.000 actions de NLG 1.000,- chacune (NLG 5.000.000,-) ensemble avec la prime d'émission globale de NLG 263.700.000,- à émettre.

Luxembourg, le 16 juillet 1998.

ERNST & YOUNG, Société Anonyme Réviseur d'entreprises W. Weynand»

Le rapport prévisé restera annexé aux présentes.

AMADOR FOUNDATION est devenue le propriétaire légitime desdites parts sociales en vertu d'une assemblée générale extraordinaire de FAGUS INVESTMENT S.A. documentée par le notaire instrumentant juste avant les présentes, numéro 7.936 de son répertoire.

Sur ce:

- PERSEA INVESTMENT S.A. a été inscrite au registre des actionnaires de FAGUS INVESTMENT S.A. comme propriétaire desdites cinq mille (5.000) actions de FAGUS INVESTMENT S.A., ce qui est présentement certifié par le notaire soussigné:
- AMADOR FOUNDATION a été inscrite au registre des actionnaires de PERSEA INVESTMENT S.A. comme propriétaire desdites cinq mille (5.000) actions de PERSEA INVESTMENT S.A., ce qui est présentement certifié par le notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'adapter le premier alinéa de l'article 5 des statuts relatant le capital souscrit de la société à l'augmentation de capital intervenue et de lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est établi à soixante-quinze millions (75.000.000,-) de florins néerlandais, représenté par soixantequinze mille (75.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) florins néerlandais chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes sont estimés à trois cent trente mille (330.000,-) francs luxembourgeois.

Les comparants déclarent qu'avant le présent acte PERSEA INVESTMENT S.A. était déjà propriétaire de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (499.999) actions sur un total de cinq cent cinq mille (505.000) actions, soit plus que soixante-quinze pour cent (75%) du capital de FAGUS INVESTMENT S.A.

Il en résulte que les conditions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux se trouvent remplies.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: M.-L. Lambert, F. Zeller, E. Leclerc, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 109S, fol. 74, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associa-

Luxembourg, le 29 juillet 1998.

R. Neuman.

(31772/226/216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

PERSEA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II. R. C. Luxembourg B 52.857.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 1998.

(31773/226/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

I.C. TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1477 Luxembourg, 24, rue des Etats-Unis. R. C. Luxembourg B 33.878.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 25, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 1998.

(31683/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

REGIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 52.861.

In the year nineteen hundred and ninety-eight, on the sixteenth of July.

Before Us, Maître Reginald Neuman, notary, residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of REGIA HOLDING S.A., a société anonyme, having its registered office in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, and entered in the company register at Luxembourg, section B, under number B 52.861.

The meeting is opened at 12.00 a.m.,

Mrs Marie-Laurence Lambert, employée, residing at Thionville (France), being in the chair,

who appoints as secretary Mr Francis Zeller, employé, residing at Rosière la Petite (Belgique).

The meeting elects as scrutineer Mr Eric Leclerc, employé, residing at Luxembourg,

all hereby present and accepting.

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that: I. The agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the capital by four million five hundred and twenty-one thousand five hundred (4,521,500.-) Dutch Guilders so as to raise it from its present amount of fifty-five million four hundred and seventy-eight thousand five hundred (55,478,500.-) Dutch Guilders to the amount of sixty million (60,000,000.-) Dutch Guilders by the issue at par value of three thousand two hundred and sixty (3,260) new shares of a par value of one thousand three hundred and eighty-six point ninety-six (1,386.96) Dutch Guilders per share, together with an issue premium of an aggregate amount of two hundred and sixty-four million one hundred and seventy-eight thousand five hundred (264,178,500.-) Dutch Guilders.

Subscription, with the express approval of the meeting, to the total of the three thousand two hundred and sixty (3,260) new shares by AMADOR FOUNDATION, a foundation incorporated under the laws of Liechtenstein, with head office at Vaduz (Liechtenstein), and full payment of the price as indicated above, by the contribution in kind of five thousand (5,000) shares of PERSEA INVESTMENT S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with head office at Luxembourg, entered in the register of commerce of Luxembourg, under number 52.857.

Report by a réviseur d'entreprises on the contribution described above.

2) Fixation of the par value per share at one thousand (1,000.-) Dutch Guilders and of the number of new shares at sixty thousand (60,000), with exchange of the shares to the shareholders in proportion of their shareholdings.

Granting of full power and authority to the Board of Directors to arbitrate the allotment in case of share fractions and to register the new shares in the share register of the company.

3) Adaptation of the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation which states the issued capital of the Company, to the increase of capital and the modification of the par value of the shares stated above, so as to give it the following wording:

«The capital is fixed at sixty million (60,000,000) Dutch Guilders, represented by sixty thousand (60,000) shares of a par value of one thousand (1,000.-) Dutch Guilders, fully paid in.»

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. The present meeting is properly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, passed unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the capital by four million five hundred and twenty-one thousand five hundred (4,521,500.-) Dutch Guilders so as to raise it from its present amount of fifty-five million four hundred and seventy-eight thousand five hundred (55,478,500.-) Dutch Guilders to the amount of sixty million (60,000,000.-) Dutch Guilders by the issue at par value of three thousand two hundred and sixty (3,260) new shares of a par value of one thousand three hundred and eighty-six point ninety-six (1,386.96) Dutch Guilders per share, together with an issue premium of an aggregate amount of two hundred and sixty-four million one hundred and seventy-eight thousand five hundred (264,178,500.-) Dutch Guilders, being a total issue price of two hundred and sixty-eight million seven hundred thousand (268,700,000.-) Dutch Guilders.

Thereupon AMADOR FOUNDATION, a foundation incorporated under the laws of Liechtenstein, with head office at Vaduz (Liechtenstein),

hereby represented by Mrs Marie-Laurence Lambert, prenamed, by virtue of a proxy under private seal, given in Vaduz (Liechtenstein), on the 15th of July, 1998, annexed hereto,

with the express approval of the meeting,

declared to subscribe to all of the three thousand two hundred and sixty (3,260) new shares and to make full payment of the total price as indicated above, by the contribution in kind of five thousand (5,000) shares of a nominal value of one thousand (1,000.-) Dutch Guilders each of PERSEA INVESTMENT S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with head office at Luxembourg, entered in the register of commerce of Luxembourg, section B, under number 52.857, estimated at two hundred and sixty-eight million seven hundred thousand (268,700,000.-) Dutch Guilders.

The Company shall have the ownership and the benefit of the shares so contributed as from this day.

Report by a réviseur d'entreprises

In accordance with the provisions of articles 26-1 and 32-1 of the law of 10th August, 1915, on commercial companies, as amended, the contribution described above has been the subject of a report by a réviseur d'entreprises, being ERNST & YOUNG, société anonyme, with head office at Luxembourg.

This report, dated as of July 16, 1998, concludes as follows:

«5. Conclusion

On the basis of the procedures which we have performed it is our opinion that the method of valuation adopted in relation to the contribution in kind results in a value which corresponds at least in the number and nominal value to the 3,260 shares of NLG 1,386.96 each (NLG 4,521,500.-) together with the aggregated issue share premium of NLG 264,178,500.- to be issued.

Luxembourg, July 16, 1998.

The said report shall remain annexed to this deed.

AMADOR FOUNDATION has become the lawful owner of said shares by virtue of an extraordinary general meeting of shareholders of PERSEA INVESTMENT S.A. documented by the undersigned notary just prior to the present deed, number 7.937 of his repertory.

Thereupon:

- REGIA HOLDING S.A. was inscribed in the register of shareholders of PERSEA INVESTMENT S.A. as the owner of said five thousand (5,000) shares of PERSEA INVESTMENT S.A., which is hereby certified by the undersigned notary;
- AMADOR FOUNDATION was inscribed in the register of shareholders of REGIA HOLDING S.A. as the owner of said three thousand two hundred and sixty (3,260) shares of REGIA HOLDING S.A. which is hereby certified by the undersigned notary.

Second resolution

The meeting decides to set the par value per share at one thousand (1,000.-) Dutch Guilders and thus to set the number of new shares at sixty thousand (60,000), with exchange of the shares to the shareholders in proportion of their shareholdings.

It grants full power and authority to the Board of Directors to arbitrate the allotment in case of share fractions and to register the new shares in the share register of the company in replacement of the former shares.

Third resolution

The meeting decides to adapt the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation which states the issued capital of the Company, to the increase of capital and the modification of the par value of the shares stated above, so as to give it the following wording:

«The capital is fixed at sixty million (60,000,000.-) Dutch Guilders, represented by sixty thousand (60,000) shares of a par value of one thousand (1,000.-) Dutch Guilders, fully paid in.»

Expenses

The costs, expenses, remunerations and other charges in whatever form which are incurred by the Company and charged to it as a result of this deed are estimated at three hundred and thirty thousand (330,000.-) Luxembourg francs.

The appearing parties declare that prior to the present deed REGIA HOLDING was already owner of sixty-nine thousand nine hundred and ninety-nine (69,999) shares out of a total of seventy-five thousand (75,000) shares, being more than seventy-five per cent (75%) of the corporate capital of PERSEA INVESTMENT S.A.

Consequently the conditions of Article 4-2 of the law of 29th December, 1971, regarding «l'impôt frappant les rassemblements de capitaux» are fulfilled.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le seize juillet.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REGIA HOLDING S.A., avec siège social in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 52.861.

L'assemblée est ouverte à midi,

sous la présidence de Madame Marie-Laurence Lambert, employée, demeurant à Thionville (France), qui désigne comme secrétaire Monsieur Francis Zeller, employé, demeurant à Rosière la Petite (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Leclerc, employé, demeurant à Luxembourg.

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social d'un montant de quatre millions cinq cent vingt et un mille cinq cents (4.521.500,-) florins néerlandais pour le porter de son montant actuel de cinquante-cinq millions quatre cent soixante-dix-huit mille cinq cents (55.478.500,-) florins néerlandais au montant de soixante millions (60.000.000,-) de florins néerlandais par l'émission à la valeur nominale de trois mille deux cent soixante (3.260) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille trois cent quatre-vingt-six virgule quatre-vingt-seize (1.386,96) florins néerlandais par action, ensemble avec une prime d'émission globale d'un montant de deux cent soixante-quatre millions cent soixante-dix-huit mille cinq cents (264.178.500,-) florins néerlandais.

Souscription par AMADOR FOUNDATION, une fondation de droit du Liechtenstein, avec siège social à Vaduz (Liechtenstein), de l'accord exprès de l'assemblée, de la totalité des trois mille deux cent soixante (3.260) actions nouvelles, et libération intégrale au prix préindiqué, par l'apport en nature de cinq mille (5.000) actions de PERSEA INVESTMENT S.A., société de droit luxembourgeois, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 52.857.

Rapport d'un réviseur d'entreprises sur l'apport visé ci-dessus.

2) Fixation de la valeur nominale par action à mille (1.000,-) florins néerlandais et du nombre des nouvelles actions à soixante mille (60.000), avec échange des actions aux actionnaires en proportion de leurs participations.

Décision de confier tous pouvoirs et autorité au conseil d'administration pour arbitrer l'attribution en cas de rompus et d'inscrire les nouvelles actions au registre des actions nominatives de la société en remplacement des anciennes actions.

3) Adaptation du premier alinéa de l'article 5 des statuts relatant le capital souscrit de la société à l'augmentation de capital et à la modification de la valeur nominale des actions intervenues pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est établi à soixante millions (60.000.000,-) de florins néerlandais, représenté par soixante mille (60.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) florins néerlandais chacune, entièrement libérées.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de quatre millions cinq cent vingt et un mille cinq cents (4.521.500,-) florins néerlandais pour le porter de son montant actuel de cinquante-cinq millions quatre cent soixante dix-huit mille cinq cents (55.478.500,-) florins néerlandais au montant de soixante millions (60.000.000,-) de florins néerlandais par l'émission à la valeur nominale de trois mille deux cent soixante (3.260) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille trois cent quatre-vingt-six virgule quatre-vingt-seize (1.386,96) florins néerlandais par action, ensemble avec une prime d'émission globale de deux cent soixante-quatre millions cent soixante-dix-huit mille cinq cents (264.178.500,-) florins néerlandais, ce faisant un prix d'émission total de deux cent soixante-huit millions sept cent mille (268.700.000,-) florins néerlandais.

Sur ce AMADOR FOUNDATION, une fondation de droit du Liechtenstein, avec siège social à Vaduz (Liechtenstein), ici représentée par Madame Marie-Laurence Lambert, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Vaduz (Liechtenstein), en date du 15 juillet 1998, ci-annexée,

de l'accord exprès de l'assemblée,

a déclaré souscrire la totalité des trois mille deux cent soixante (3.260) actions nouvelles, et les libérer intégralement au prix préindiqué, par l'apport en nature de cinq mille (5.000) actions de mille (1.000,-) florins néerlandais chacune de PERSEA INVESTMENT S.A., société de droit luxembourgeois, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro 52.857, évaluées à deux cent soixante-huit millions sept cent mille (268.700.000,-) florins néerlandais.

La Société aura la propriété et lajouissance des actions apportées à compter de ce jour.

Rapport d'un réviseur d'entreprises.

Conformément aux dispositions des articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'apport visé ci-dessus a fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises, à savoir ERNST & YOUNG, société anonyme, avec siège social à Luxembourg.

Ce rapport daté du 16 juillet 1998 conclut comme suit:

«5 Conclusion

Sur base des procédures que nous avons effectuées nous sommes d'avis que la méthode d'évaluation adoptée en relation avec l'apport en nature résulte en une valeur qui correspond au moins en nombre et en valeur nominale aux 3.260 actions de NLG 1.386,96 chacune (NLG 4.521.500,-) ensemble avec la prime d'émission globale de NLG 264.178.500,- à émettre.

Luxembourg, le 16 juillet 1998.

ERNST & YOUNG, Société Anonyme Réviseur d'entreprises W. Weynand»

Le rapport prévisé restera annexé aux présentes.

AMADOR FOUNDATION est devenue le propriétaire légitime desdites parts sociales en vertu d'une assemblée générale extraordinaire de PERSEA INVESTMENT S.A. documentée par le notaire instrumentant juste avant les présentes, numéro 7.937 de son répertoire.

Sur ce

- REGIA HOLDING S.A. a été inscrite au registre des actionnaires de PERSEA INVESTMENT S.A. comme propriétaire desdites cinq mille (5.000) actions de PERSEA INVESTMENT S.A., ce qui est présentement certifié par le notaire soussigné;
- AMADOR FOUNDATION a été inscrite au registre des actionnaires de REGIA HOLDING S.A. comme propriétaire desdites trois mille deux cent soixante (3.260) actions de REGIA HOLDING S.A., ce qui est présentement certifié par le notaire soussigné.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de fixer la valeur nominale par action à mille (1.000,-) florins néerlandais et par conséquent de fixer le nombre d'actions à soixante mille (60.000), avec échange des actions aux actionnaires en proportion de leur participations.

Ils confient tous pouvoirs et autorité au conseil d'administration pour arbitrer l'attribution en cas de rompus et d'inscrire les nouvelles actions au registre des actions nominatives de la société en remplacement des anciennes actions.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'adapter le premier alinéa de l'article 5 des statuts relatant le capital souscrit de la société à l'augmentation de capital et à la modification de la valeur nominale des actions intervenues et de lui donner la teneur suivante: «Le capital social est établi à soixante millions (60.000.000,-) de florins néerlandais, représenté par soixante mille (60.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) florins néerlandais chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes sont estimés à trois cent trente mille (330.000,-) francs luxembourgeois.

Les comparants déclarent qu'avant le présent acte REGIA HOLDING S.A. était déjà propriétaire de soixante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (69.999) actions sur un total de soixante-quinze mille (75.000) actions, soit plus que soixante-quinze pour cent (75%) du capital de PERSEA INVESTMENT S.A.

Il en résulte que les conditions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux se trouvent remplies.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: M.-L. Lambert, F. Zeller, E. Leclerc, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 109S, fol. 74, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1998.

R. Neuman.

(31790/226/247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

REGIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 52.861.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 1998.

(31791/226/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

MERCURE PARTICIPATIONS, Société Anonyme, (anc. MERCURE-BOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi. R. C. Luxembourg B 16.294.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le premier juillet.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) TRESCO S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi,

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

2) MIANEL S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi,

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Paul Lutgen, préqualifié,

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter

- Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée MERCURE-BOIS, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 16.294, dont ils détiennent l'intégralité du capital social.
- Que ladite société MERCURE-BOIS, S.à r.l. a été constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 novembre 1978, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 21 du 30 janvier 1979 et que les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 26 janvier 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 202 du 4 mai 1993.
- Que le capital social de la société est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

- Qu'ensuite les comparants, seuls associés de la société à responsabilité limitée MERCURE-BOIS, S.à r.l., représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions cinq cent mille francs (2.500.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille francs (500.000,- LUF) à trois millions de francs (3.000.000,- LUF) moyennant incorporation au capital social de réserves à concurrence de deux millions cinq cent mille francs (2.500.000,- LUF) sans émission de parts sociales nouvelles et de porter la valeur nominale de cinq mille francs (5.000,- LUF) à trente mille francs (30.000,- LUF) par part sociale.

La preuve de l'existence des réserves à concurrence de deux millions cinq cent mille francs (2.500.000,- LUF) a été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément, moyennant production d'un bilan arrêté au 31 décembre 1997.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la raison sociale en MERCURE PARTICIPATIONS et de transformer la société à responsabilité limitée en société anonyme.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner aux statuts de la nouvelle société anonyme la teneur suivante:

«**Art. 1**er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MERCURE PARTICIPATIONS. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

- Art. 2. La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matières économique, commerciale et financière, ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis; situés au Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.
- **Art. 3.** Le capital social est fixé à trois millions de francs (3.000.000,- LUF), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trente mille francs (30.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actionsnouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion

peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou d'un administrateur-délégué.

- **Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai de chaque année à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées seront faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes avec l'approbation du commissaire aux comptes et en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

- Art. 11. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.
- **Art. 12.** La loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Constatation

La preuve de la libération du capital social de trois millions de francs (3.000.000,- LUF) a été rapportée au notaire instrumentaire, qui le constate expressément, moyennant un rapport établi par Monsieur Luc Braun, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, daté du 29 juin 1998, lequel rapport, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Ledit rapport contient les conclusions suivantes:

«Conclusions

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observations à formuler sur la valeur de la société à responsabilité limitée transformée, qui est au moins égale au montant du capital social de la société anonyme.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accorder pleine et entière décharge au gérant de la société à responsabilité limitée pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des administrateurs à trois et de nommer pour une durée expirant lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2002:

- a) Monsieur Michel Besnier, Président de sociétés, demeurant à F-53000 Laval (France),
- b) Monsieur Emmanuel Besnier, Directeur, demeurant à F-53000 Laval (France),
- c) Monsieur Jean-Michel Besnier, Cadre technique, demeurant à F-53000 Laval (France).

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer commissaire aux comptes pour une durée expirant lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2002:

EURAUDIT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 40.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Lutgen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 1er juillet 1998, vol. 109S, fol. 9, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1998.

P. Frieders.

(31728/202/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

MERCURE PARTICIPATIONS, Société Anonyme, (anc. MERCURE-BOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi. R. C. Luxembourg B 16.294.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 1998.

P. Frieders.

(31729/212/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

ESTALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 38.117.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 12, case 12, à été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(31634/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

ESTALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 38.117.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le 18 juin 1998

A l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de ESTALUX S.A. (la Société), il a été décidé ce qui suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1997;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1997;
- d'affecter les résultats comme suit:

report à nouveau de la perte de LUF 3.917.257,43-;

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1997;
 - de continuer les activités de la Société.

Luxembourg, le 18 juin 1998.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 12, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31635/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

ESTALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 38.117.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le 18 juin 1998

A l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de ESTALUX S.A. (la Société), il a été décidé ce qui suit:

- de nommer Administrateurs pour un terme d'un an, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31 décembre 1998:
 - Monsieur Markus Stieger, président, demeurant à CH-Küsnacht;
 - Monsieur Hans Olof Lundin, administrateur-délégué, demeurant à GB-London;
 - Monsieur Anders J. Palm, demeurant à GB-London;
 - Monsieur Fredrik Dunér, demeurant à S-Djursholm;
- de nommer Commissaire aux Comptes pour un terme d'un an, son mandat prenant fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31 décembre 1998:
 - LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED.

Luxembourg, le 18 juin 1998.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A. Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 12, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31636/710/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

EWA LIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 49.565.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 1998 au siège d'EWA LIFE S.A.

Membres représentants les actionnaires:

- Monsieur Jean-François Lemoux, Président du Conseil d'Administration.
- Monsieur Ernst Uwe Von Manteuffel, Administrateur.

Direction EWA LIFE:

- Monsieur Luc Métivier.

Les actionnaires de la Société EWA LIFE, ayant son siège au 16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, et inscrite au registre du commerce à Luxembourg section B sous le numéro 49.565, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire à la suite de la convocation qui leur a été envoyée par le Conseil d'Administration.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée par les actionnaires présents.

Le président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée:

- 1. Rapport de gestion de l'exercice 1997.
- 2. Rapport des réviseurs.
- 3. Affectation des résultats.
- 4. Renouvellement des membres du Conseil d'Administration.
- 5 Divers
- Evolution de l'actionnariat.
- Développement de l'entreprise.

Première résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 1997, l'Assemblée Générale Ordinaire en approuve les termes.

Deuxième résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport du Réviseur d'Entreprise indépendant sur l'exercice 1997, l'Assemblée Générale Ordinaire en approuve les termes.

Troisième résolution

Après avoir examiné les comptes de l'exercice 1997, l'Assemblée Générale Ordinaire déclare les approuver, ainsi que le report à nouveau de 1.726.613 LUF du bénéfice net cumulé, pour l'année 1998.

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Daniel Blanchard de son poste d'Administrateur, représentant la GPA, et élit en remplacement Monsieur Jean-François Debrois, Directeur Général des Assurances Générales de France, comme Administrateur d'EWA LIFE S.A.

Cinquième résolution

L'Assemblée renouvelle pour un an les mandats des autres Administrateurs.

Sixième résolution

L'Assemblée confirme les orientations commerciales et techniques prises par la Compagnie.

Septième résolution

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de verser, au titre de l'exercice 98, des jetons de présence d'un montant de 50.000 LUF à chacun des membres du Conseil. Ces jetons seront payés en 99, après l'approbation des comptes annuels.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la séance est levée à 19.00 heures.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 17, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31641/000/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

EASTPROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim. R. C. Luxembourg B 59.387.

Réquisition

Le siège social de la société est transféré au 8, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, à partir du 24 juillet 1998. Luxembourg, le 24 juillet 1998. EASTPROPERTIES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1998, vol. 510, fol. 19, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31625/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

COPAREF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon ler. R. C. Luxembourg B 35.561.

Constituée par-devant Me Joseph Kerschen, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 4 décembre 1996, acte publié au Mémorial C n° 182 du 16 avril 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 avril 1991, acte publié au Mémorial C n° 398 du 19 octobre 1991, modifiée par-devant Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 7 avril 1994, acte publié au Mémorial C n° 328 du 8 septembre 1994.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COPAREF S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(31615/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

GENEIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert I^{er}. R. C. Luxembourg B 31.874.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 25, case 6, le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 25, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signature Un mandataire

(31655/735/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

GENEIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert ler. R. C. Luxembourg B 31.874.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 8 juillet 1998 que, l'assemblée a réélu au poste d'administrateur pour un terme d'une année renouvelable

Michel Thibal,

Fara Chorfi.

Jean Marc Lhoest.

Elle a réélu au poste de commissaire aux comptes de la société pour un terme d'une année renouvelable Didier Lorrain

Pour la société Signature Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 25, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31656/735/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

DRAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim. R. C. Luxembourg B 62.207.

Réquisition

- Le siège social de la société est transféré au 8, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, à partir du 24 juillet 1998.
 - Monsieur Pascal Marchese a été nommé administrateur-délégué de la société. Luxembourg, le 24 juillet 1998.

DRAX S.A. Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1998, vol. 510, fol. 19, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31623/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

FIVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 39.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 24, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme Signatures

(31650/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

FIVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 39.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 24, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(31651/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

FIVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 39.018.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 5 mai 1998 à 10.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée décide de pourvoir au remplacement de Monsieur Louis Bonani, décédé et nomme:

Monsieur Jean-Marc Heitz, demeurant 16, Henneschtgass, L-5485 Wormeldange-Haut, au poste d'Administrateur de la société pour une durée de deux ans.

Le mandat de Monsieur Jean-Marc Heitz viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2000.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 24, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31652/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

GEOFOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle. R. C. Luxembourg B 29.757.

Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juin 1998 à 11.00 heures

Nomination d'un nouveau Directeur Technique

Sont présents:

- 1. La société GIORGETTI CARLO, S.à r.l. dont le siège social est à Luxembourg, 5, rue Emile Bian, représentée par son Directeur, Monsieur Giorgetti Carlo, ingénieur civil, habitant à Kockelscheuer.
 - 2. Monsieur Corman Marc, habitant 74, route de Diekirch à B-6700 Arlon.
 - 3. Monsieur Sabus Jean-Pierre, Directeur Administratif.

Il a été décidé d'un commun accord que Monsieur Corman Marc occupera la fonction de Directeur Technique de la société GEOFOR, S.à r.l. en remplacement de Monsieur Christophe Noël, démissionnaire avec effet au 1^{er} juillet 1998 et que la personne précitée peut engager la société conjointement avec Monsieur Carlo Giorgetti ou Monsieur Jean-Pierre Sabus.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée fut close à 12.00 heures.

C. Giorgetti M. Corman J.-P. Sabus

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1998, vol. 510, fol. 30, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31657/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

ORANGE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 41.310.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 13, case 6, a été déposé au

registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(31748/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

ORANGE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 41.310.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de ORANGE (LUXEMBOURG) S.A. qui s'est tenue le 31 mars 1998

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de ORANGE (LUXEMBOURG) S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1992;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1992;
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice: report à nouveau de la perte: USD 86.734,16;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social se terminant au 31 décembre 1992.

Luxembourg, le 31 mars 1998.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 13, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31749/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

ORANGE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 41.310.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 13, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(31750/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

ORANGE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 41.310.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de ORANGE (LUXEMBOURG) S.A. qui s'est tenue le 31 mars 1998

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de ORANGE (LUXEMBOURG) S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1993;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1993;
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice: report à nouveau de la perte: USD 304.258,02;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social se terminant au 31 décembre 1993.

Luxembourg, le 31 mars 1998.

Signature Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 13, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31751/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

ORANGE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 41.310.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 13, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(31752/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

ORANGE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 41.310.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de ORANGE (LUXEMBOURG) S.A. qui s'est tenue le 31 mars 1998

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de ORANGE (LUXEMBOURG) S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1994;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1994;
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice: report à nouveau de la perte: USD 410.193,39;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social se terminant au 31 décembre 1994.

Luxembourg, le 31 mars 1998.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 13, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31753/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

ORANGE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 41.310.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 13, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(31754/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

ORANGE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 41.310.

_ `

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de ORANGE (LUXEMBOURG) S.A. qui s'est tenue le 31 mars 1998

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de ORANGE (LUXEMBOURG) S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1995;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995;
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice: report à nouveau de la perte: USD 636.518,82;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social se terminant au 31 décembre 1995.

Luxembourg, le 31 mars 1998.

Signature Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 13, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31755/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

ORANGE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 41.310.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(31756/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

ORANGE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 41.310.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de ORANGE (LUXEMBOURG) S.A. qui s'est tenue le 31 mars 1998

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de ORANGE (LUXEMBOURG) S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1996;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1996;
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice: report à nouveau de la perte: USD 42.415,04;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social se terminant au 31 décembre 1996.

Luxembourg, le 31 mars 1998.

Signature Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 13, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31757/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

ECOBOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames. R. C. Luxembourg B 50.550.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 juillet 1998

Le nombre des administrateurs est porté de trois à quatre.

Monsieur William Seddon-Brown, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles, est appelé aux fonctions d'administrateurs pour une période venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2000.

Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Pour la Société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1998, vol. 510, fol. 33, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31627/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

ETABLISSEMENT ROBERT LEGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 66, rue des Celtes. R. C. Luxembourg B 33.125.

_ _

DISSOLUTION

Il résulte des procès-verbaux d'assemblées générales en date du 13 juillet 1998, enregistrés, que la liquidation de la société à responsabilité limitée ETS. ROBERT LEGER avec siège social à Luxembourg, prononcée suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire tenue devant le notaire Frank Baden de Luxembourg, en date du 19 décembre 1996, a été clôturée, de sorte que la société a cessé d'exister et que les livres et documents resteront déposés pendant la période de 5 ans à L-5891 Fentange, 7, rue Pierre Weydert.

Luxembourg, le 13 juillet 1998.

Pour la Société ETABLISSEMENT ROBERT LEGER Maître V. Gillen

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1998, vol. 510, fol. 31, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31637/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

ECO ENERGY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 57.017.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 23, case 1, a été déposé au

registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société ECO ENERGY HOLDINGS S.A.

Signature

(31628/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

EDESA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 10.193.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1998, vol. 510, fol. 33, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIARE REVISION MONTBRUN S.C.

Signature

(31629/518/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

ELACO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 12.996.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 14, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1998.

Pour ELACO HOLDING S.A. Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(31630/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

ENDHERMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 52.761.

Les comptes annuels au 31 juillet 1995, enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 24, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

(31633/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

HOLPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 45.124.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 1998

Le mandat du Commissaire aux Comptes est renouvelé jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes de 1998.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 23, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société HOLPA S.A.

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(31679/005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

I.S.E.A., INTERNATIONAL SOFTWARE ENGINEERS ASSOCIATED S.A., Société Anonyme

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 45.419.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 26, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BANQUE NAGELMACKERS 1747 (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signature

(31695/049/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

I.S.E.A., INTERNATIONAL SOFTWARE ENGINEERS ASSOCIATED S.A., Société Anonyme

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 45.419.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 511, fol. 26, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BANQUE NAGELMACKERS 1747 (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signature

(31696/049/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

I.S.E.A., INTERNATIONAL SOFTWARE ENGINEERS ASSOCIATED S.A., Société Anonyme

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 45.419.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 26, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BANQUE NAGELMACKERS 1747 (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signature

(31697/049/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

I.S.E.A., INTERNATIONAL SOFTWARE ENGINEERS ASSOCIATED S.A., Société Anonyme

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 45.419.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 26, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BANQUE NAGELMACKERS 1747 (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signature

(31698/049/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

HARFANG HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 28.983.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme HARFANG HOLDINGS S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, R. C. Luxembourg B numéro 28.983, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 septembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 337 du 22 décembre 1993.

Les statuts de la Société ont été modifiés par cinq actes du notaire instrumentaire en date des 23 février 1989, 10 août 1992, 29 décembre 1992, 24 novembre 1993 et 8 août 1996, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 212 du 3 août 1989, numéro 611 du 21 décembre 1992, numéro 189 du 28 avril 1993, numéro 42 du 1er février 1994 et numéro 420 du 28 août 1996.

La séance est ouverte à quatorze heures sous la présidence de Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange. L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Christel Ripplinger, maître en droit, demeurant à Manom (France). Monsieur le Président expose ensuite:

- I.- Que la présente assemblée générale a été dûment convoquée par lettres datées du 24 juin 1998 remises le même jour en mains propres aux actionnaires.
 - II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
 - 1.- Mise en liquidation de HARFANG HOLDINGS.
- 2.- Nomination de Monsieur Nicolas Paulmier, directeur, demeurant à Boulogne (France) comme liquidateur de HARFANG HOLDINGS S.A.
 - 3.- Détermination des pouvoirs du liquidateur.
- III.- Que les actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des actionnaires représentés et les membres du bureau de l'assemblée restera annexée au présent procèsverbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.
- IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que les quatre mille cent (4.100) actions d'une valeur nominale de vingtcinq (25,-) Unités de Compte Européennes chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent deux mille cinq cents (102.500,-) Unités de Compte Européennes; sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-avant reproduit.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de mettre la Société HARFANG HOLDINGS S.A. en liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Nicolas Paulmier, directeur, demeurant à Boulogne (France), aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société en liquidation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à quatorze heures trente

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire la présente minute. Signé: R. Thill, M. Prospert, C. Ripplinger, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 1998, vol. 109S, fol. 61, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1998.

A. Schwachtgen.

(31673/230/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

KAREN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 42.499.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 22 mai 1998

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant venus à échéance, Messieurs Norbert Schmitz, Jean Bintner et Norbert Werner ont été réélus en tant qu'Administrateurs pour une nouvelle période de 1 an. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 1 an.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 23, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société KAREN INVESTMENTS S.A.

Signature

(31707/005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1998.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, 6, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg